

Département de la Haute-Loire

Commune d'AUREC SUR LOIRE

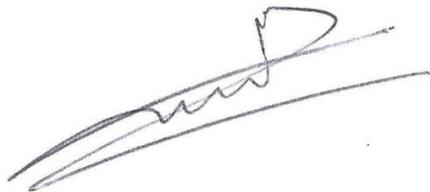
Enquête publique

**relative au déclassement du domaine public de la commune
– place de la Fontaine pour partie**

RAPPORT

Monistrol sur Loire, le 12 mai 2023

Yves CHAVENT commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yves Chavent', written over a horizontal line.

Sommaire :

1. Généralités

1.1 objet de l'enquête publique	p 3
1.2 cadre juridique	p 3
1.3 présentation du projet	p 3
1.4 composition du dossier	p 3

2. organisation et déroulement de l'enquête

2.1 désignation du commissaire-enquêteur	p 4
2.2 déroulement de l'enquête	p 4
2.3 personnes rencontrées	p 4
2.4 visite du site	p 4
2.5 affichage et publicité	p 4
2.6 difficultés rencontrées	p 4
2.7 dénombrement des observations recueillies	p 4
2.8 clôture de l'enquête publique	p 5

3. observations sur le dossier

p 5

4. analyse des observations

4.1 PV des observations recueillies et mémoire en réponse de la Mairie	p 5
4.2 synthèse et analyse des observations recueillies	p 6
4.3 recommandations	p 9

5. liste des annexes :

5.1 arrêté municipal	
5.2 avis d'enquête	
5.3 affichage mairie	
5.4 affichage sur le place	
5.5 publicités dans la presse	
5.6 PV des observations recueillies et réponses de la Mairie	

1. Généralités

1.1 Par délibération du 7 novembre 2022, le Conseil Municipal d'Aurec sur Loire a décidé de lancer la procédure de déclassement du domaine public d'une partie de la place de la Fontaine, préalable à une intégration dans le domaine privé de la commune, en vue de l'édification à terme d'un immeuble en R+1 avec 2 surfaces commerciales pour un total d'environ 250 m² d'emprise au sol.

Par arrêté municipal du 8 mars 2023, Monsieur le Maire d'Aurec sur Loire a organisé une enquête publique « *relative au déclassement du domaine public de la commune -Place de la Fontaine pour partie avec maintien des fonctionnalités* ».

1.2 La procédure de déclassement est fondée sur le code général des collectivités territoriales (art L 2241-1) et sur le code de la voirie routière (art L 141-3 et R 141-4 et suivants).

1.3

Dans le cadre du Programme Petite Ville de Demain dont la Commune d'Aurec sur Loire a été retenue afin d'améliorer le fonctionnement général du centre bourg, de développer et redynamiser le commerce local et de valoriser le patrimoine, un projet de réaménagement de la place de la Fontaine située aux abords de l'hôtel de ville et dans le domaine public de la commune d'Aurec sur Loire est à l'étude.

Le projet porte sur la réalisation d'un immeuble à usage de commerces (2 surfaces commerciales) et éventuellement d'habitation en R+1 pour un total d'environ 250 m² d'emprise au sol. Ce terrain est une dent creuse, minéralisé comprenant une fontaine hors d'eau et ne fonctionnant plus depuis plus de 5 ans. L'objectif est de pouvoir accueillir 2 magasins avec des surfaces supérieures à 100 m² (besoins actuels) tout en maintenant les fonctionnalités actuelles et en préservant les arbres en bonne santé et en maintenant de la végétalisation.

Afin de réaliser ce projet, la Place de la Fontaine, en partie (voir plan prévisionnel du géomètre en annexe), doit faire l'objet d'une procédure de déclassement de voirie communale après mise en oeuvre d'une enquête publique pour une intégration dans le domaine privé de la commune avec la création d'un numéro de parcelle.

(Extrait de la note descriptive au dossier)

1.4 Le dossier d'enquête publique comprenait :

- la délibération du CM du 7 novembre 2022
- l'arrêté du Maire portant ouverture de l'enquête publique et l'avis d'enquête publique
- les deux parutions dans la presse
- La note descriptive de l'opération
- un plan cadastral localisant la « parcelle » à déclasser, et une vue aérienne du même secteur.
- un plan projet de division établi par la cabinet AURA-GE géomètres experts mentionnant la surface apparente à déclasser (475 m²)

-un registre d'enquête publique coté et paraphé par le commissaire enquêteur et ouvert et clos par lui-même.

2. organisation et déroulement de l'enquête

2.1 Yves Chavent, inscrit sur la liste des commissaires-enquêteurs de la Haute-Loire, a été désigné par l'arrêté municipal du 8 mars 2023.

2.2 L'enquête s'est déroulée du 29 mars 2023 au 13 avril 2023 en mairie d'Aurec sur Loire.

2.3 J'ai rencontré M le Maire d'Aurec Claude VIAL, Mme Brigitte FAURE DG, M Yoann BOYER DST pour l'urbanisme le 8 mars 2023 à 9h30.

2.4 Le site de la « Place de la Fontaine » est parfaitement visible depuis la mairie. J'y suis donc passé à plusieurs reprises, et j'ai photographié les lieux et l'affichage qui s'y trouvait relatif à l'enquête publique.

2.5 L'avis d'enquête a été affiché sur le panneau d'affichage de la mairie, sur les lieux concernés par le projet. (voir annexes). L'avis d'enquête a été publié dans la Tribune le 15 mars 2023 et dans l'Eveil le 15 mars 2023. (voir annexe). L'avis d'enquête était disponible sur le site internet de la commune d'Aurec, conformément à l'arrêté municipal. Toutes les pièces du dossier étaient disponibles sur ce même site.

Le Maire d'Aurec a certifié l'affichage sur le panneau d'affichage de la mairie et sur la « place de la Fontaine » (voir deux certificats en annexe). J'ai constaté personnellement cet affichage tout au long de l'enquête.

2.6 Difficultés : l'enquête et notamment les deux permanences se sont déroulées sans incident.

Les observations reçues par mail et par courrier m'ont été régulièrement transmises par les services de la mairie.

A signaler cependant que la dénomination « *Place de la Fontaine* » ne semble pas avoir d'existence officielle (elle n'est pas répertoriée sur les plans de la commune). Les plans figurant au dossier permettent sans ambiguïté de définir la partie du domaine public communal objet du projet de déclassement.

Egalement faut il signaler que le plan de géomètre figurant au dossier comporte une erreur de dénomination de rue : la voie située entre la « place de la fontaine » et la mairie n'est pas l'avenue de Verdun mais la rue de la Plaine. Une personne a signalé ces anomalies lors d'une permanence. Il n'y avait cependant aucune confusion sur l'emplacement du projet.

2.7 j'ai reçu **56 observations dont 7 orales, 14 inscrites dans le registre, 6 par lettre, et 29 par mail.**

L'une des observations comportait **une lettre** accompagnée de **123 signatures**. La même lettre a été déposée une nouvelle fois avec **103 signatures** supplémentaires (Beaucoup de ces signatures proviennent de personnes domiciliés dans le centre).

Une observation a été reçue par mail dès avant l'ouverture de l'enquête et est incluse dans ce décompte.

Une observation a été reçue par mail après la clôture de l'enquête et n'a pas été prise en compte.

2.8 L'enquête a été clôturée le 13 avril 2023 à 17h. J'ai clos et signé le registre.

3. Observations sur le dossier :

3.1 Le dossier soumis à enquête expose les motifs et les caractéristiques du projet. Mais il reste fort sommaire, dès lors que porte uniquement sur le déclassement du domaine public. Le projet d'aménagement, le projet de construction ne sont pas connus. Seuls sont connus :

- la surface déclassée
- la future emprise des bâtiments mais pas leur localisation
- la hauteur maximale (imprécise : R+1)
- des activités commerciales en rez de chaussée.
- le maintien des arbres existants en bonne santé (il semble y avoir actuellement des arbres malades)
- le maintien d'une végétalisation dans le futur projet .

3.2 Le dossier a suscité beaucoup d'interrogations : voir par ex l'observation **L1** accompagnée de plus de 200 signatures.

Cela ne saurait surprendre compte tenu du caractère « sommaire » du dossier de déclassement du domaine public.

3.3 La notice fait référence au programme « Petite ville de demain », qui concerne sur la Communauté de communes Loire-Semène les trois communes de Aurec sur Loire, Saint-Didier en Velay et Saint-Just Malmont. Il est regrettable qu'il n'y ait pas dans le dossier plus de détails sur ce programme, car il comporte un exposé de la situation du territoire d'Aurec qui explique la démarche de la commune : insuffisance de l'offre de locaux commerciaux dans le centre, vacances de logements en centre ville, lutte contre l'étalement urbain, aménagement paysager.

Il comporte également les « *orientations stratégiques* » concernant la commune, entre autre « *valoriser l'offre commerciale locale* ».

4. Analyse des observations du public :

4.1 J'ai transmis à M le Maire d'Aurec sur Loire le PV des observations recueillies par mail le 15 avril 2023. La commune m'a transmis ses réponses aux observations par mail du 18 avril 2023

(voir en annexe le PV des observations et les réponses du Maître d'ouvrage.)

4.2 Synthèse et analyse des observations recueillies :

Rappelons les orientations du projet telles qu'elles résultent de la notice:

Le Programme Petite Ville de Demain vise à améliorer le fonctionnement général du centre bourg, à développer et redynamiser le commerce local et à valoriser le patrimoine ; un projet de réaménagement de la place de la Fontaine (située aux abords de l'hôtel de ville et dans le domaine public de la commune d'Aurec sur Loire) est à l'étude.

Le projet porte sur la réalisation d'un immeuble à usage de commerces (2 surfaces commerciales) et éventuellement d'habitation en R+1 pour un total d'environ 250 m² d'emprise au sol. Ce terrain est une dent creuse, minéralisé comprenant une fontaine hors d'eau et ne fonctionnant plus depuis plus de 5 ans. L'objectif est de pouvoir accueillir 2 magasins avec des surfaces supérieures à 100 m² (besoins actuels) tout en maintenant les fonctionnalités actuelles et en préservant les arbres en bonne santé et en maintenant de la végétalisation.

Afin de réaliser ce projet, la Place de la Fontaine, en partie (voir plan prévisionnel du géomètre en annexe), doit faire l'objet d'une procédure de déclassement de voirie communale après mise en oeuvre d'une enquête publique pour une intégration dans le domaine privé de la commune avec la création d'un numéro de parcelle.

Les personnes qui se sont exprimées ont donné pour la plupart leur position favorable ou défavorable au projet . Tout en rappelant qu'une enquête publique n'est pas un référendum, j'ai noté que 24 personnes s'étaient exprimées **en faveur** du projet, que 27 personnes et deux associations s'étaient exprimées **contre** le projet, avec 225 signatures à l'appui (puisque une des personnes signataire a retiré sa signature pour se dire favorable au projet).

Beaucoup de personnes ont exprimé des inquiétudes, formulé des questions auxquelles la mairie a tenté de répondre .

Les thèmes abordés par les interventions sont les suivants :

- a) Les erreurs du dossier (obs **L 5**) : elles sont bien réelles mais n'ont eu aucune incidence sur les éléments du projet portés à la connaissance du public. La note et les plans du dossier permettaient **de connaître la localisation et l'objet de l'enquête**.
- b) Disparition du patrimoine : La notice rappelle que la fontaine ne fonctionne plus depuis cinq ans. Cette fontaine a été installée dans les années 1970, et ne présente pas de caractère

patrimonial. Elle est sans doute présente dans l'imaginaire collectif, puisque la dénomination « place de la fontaine » (non officielle) est utilisée par toutes les personnes qui se sont manifestées.

- c) Existence d'un lieu de rencontre convivial : Cette affirmation, fréquente, est contestée par la mairie qui affirme au contraire que la place (en dehors du parking) est peu utilisée. Elle a fait prendre des photos par la Police Municipale à différentes heures, d'où il ressort que la fréquentation n'est pas significative :

--Voici le détail: le 2 avril à 16h00, le 3 avril à 11h30, le 4 avril à 9h30, le 5 avril à 12h45 et le 6 avril à 16h.--

---Nous pouvons constater que la fréquentation sur la place est nulle.---

(extrait du rapport de Police Municipale annexé à la réponse de la commune)

- d) Cette place constituerait actuellement un espace de verdure : la mairie rappelle que cet espace est minéralisé à 80% (pavés et enrobé) stationnement parking. Il existe des arbres qu'il est prévu de conserver (sous réserve de maladie). La notice rappelle qu'il conviendra de « *mainten(ir) de la végétalisation* ». Le projet s'inscrit dans une démarche plus globale de la commune (*Politique générale sur la commune de plantation, de renaturation, qui s'appliquera sur cet espace*). Il conviendra de préserver le

- e) Certains (par ex **R 3** et **M 13**) critiquent le projet d'édifier « *un immeuble* » à cet emplacement. C'est bien le terme utilisé dans la notice du dossier. La commune rappelle la consistance du bâtiment projeté : rez de chaussée commercial et un étage (R+1) de 250 m² d'emprise sur une parcelle (déclassée) de 475 m². Cet aménagement constituera certes un changement : il conviendra d'être **attentif à l'insertion du projet au moment de l'élaboration du permis de construire.**

Une observation (**O1** et **M1**) d'habitants voisin du projet s'inquiète de la possible perte de valeur des propriétés voisines et des conséquences pour le voisinage (risque de « vues » sur les propriétés voisines, obstruction des vues sur le paysage). S'agissant d'un projet en centre ville, en milieu urbain, la crainte n'apparaît pas fondée, **d'autant plus que le projet est limité dans sa surface et sa hauteur.** Les atteintes sur les propriétés voisines résultant d'un tel projet n'excèdent pas ce que peut attendre un propriétaire en milieu urbain.

- f) stationnement et parkings : Une inquiétude récurrente est celle du devenir du parking actuel : la consultation du dossier a permis à bien des personnes de voir que le projet n'affectait pas le parking actuel. Son appartenance au domaine public n'est pas en cause. Sa fonctionnalité sera renforcée puisque le primeur et la brocante seront déplacés vers les futures halles. La commune indique : « *Une réflexion globale sur le stationnement en centre-ville est en cours avec la possibilité d'acquisition de terrain pour en créer de nouveaux* ». S'il est clair que le parking ne fait pas partie du projet, on peut aussi penser que l'aménagement futur affectera la consistance du parking (accès à la parcelle déclassée par exemple).

Les interrogations visent aussi les possibilités de stationnement liées au projet de construction sur la parcelle qui doit être déclassée. A cet égard il convient de rappeler que l'enquête porte uniquement sur le projet de déclassement d'une partie de la place et pas sur le projet de construction qui n'est pas à ce jour établi. Il appartiendra au constructeur d'établir un projet respectant les règles du PLU notamment en ce qui concerne le stationnement.

g) Plusieurs observations (**O4** et **L 3** par ex) s'étonnent d'une apparente contradiction entre le projet de halle couverte place des Hêtres et le projet de déclassement soumis à enquête en vue notamment de la création de locaux commerciaux. La commune rappelle que la future halle couverte est destinée aux commerçants non sédentaires (comme le primeur qui occupe actuellement le parking). Le bureau d'étude consulté (Citadia) sur l'implantation d'une halle couverte sur la commune, a recommandé de ne pas créer des espaces commerciaux sédentaires sous une halle. On peut comprendre qu'il n'est pas souhaitable au plan commercial de juxtaposer des commerces non sédentaires et des commerces permanents (même si cela existe en pratique comme dans le cas cité des boulangers sédentaire et du marché : ils ne sont pas dans la même structure).

h) **Renforcer le centre historique ou l'axe plus récent Avenue de Firminy-Place du Breuil-Avenue du pont ?** Ce débat apparaît dans les observations **M 5** (*il faut préserver Aurec intra muros*), **M 21** (Association Préservons Aurec ensemble : *Il faudrait valoriser le bourg historique*) et **L 2** et **O 6** (association Aurec Environnement : *les choix récents d'installation de commerces se font le long de l'axe routier principal. Ca favorise la désertification du centre historique*).

La commune indique que des actions sont faites dans le centre historique : *Le château qui ouvre ses portes le 29 avril 2023 au public existe sur le centre ancien. Il y a aussi le projet d'ouverture d'une librairie sur ce centre ancien.* Par ailleurs le PLU interdit la transformation des locaux commerciaux en rez de chaussée en logement.

Dans le sens contraire, une observation (**O 5**) relève que *le « centre d'Aurec », c'est l'Avenue de Firminy et l'avenue du pont.*

Le choix de la commune est donc en cohérence avec l'évolution des pratiques commerciales dans le « centre » d'Aurec, ce que la commune ne peut ignorer.

i) **L'argument le plus fréquemment invoqué contre le projet est l'existence de locaux commerciaux vacants dans le centre d'Aurec.** La notice explique vouloir « *accueillir 2 magasins avec des surfaces supérieures à 100 m² (besoins actuels)* ». L'une des personnes qui s'est exprimée (**L 6**), commerçant d'Aurec, indique chercher une surface de 150 m² pour développer son activité.

Il est vrai que le dossier d'enquête ne donne pas beaucoup de précision sur les demandes et les disponibilités en locaux commerciaux. En réponse aux observations (voir la réponse aux observations **O1** et **L1**), la commune produit des explications circonstanciées sur les locaux

commerciaux vacants, les causes connues de vacances, les surfaces, les changements en cours.

Locaux actuellement font l'objet d'un tableau de suivi mise à jour régulièrement avec les surfaces, les montants des loyers quand on les connaît – locaux restent rarement vacants longtemps sauf pour des situations particulières comme liquidation – A noter qu'il n'y a pas de locaux vacants au-delà de 100 m² dans le centre d'Aurec sur Loire (exemple des 2 pharmacies et du cabinet vétérinaire qui ont dû se construire sur de nouveaux emplacements). Les études en cours n'ont pas permis de trouver des locaux qui puissent être reconvertis, réaménagés en grande superficie.

Etat des locaux vacants en cours :

- Ancienne pharmacie avenue de firminy : local vendu ouverture prochaine d'un magasin de vélo*
- Ancien toiletteur rue du monument : local en cours de rénovation pour l'installation d'une nouvelle activité institut esthétique*
- Ancien Bar rue du monument : travaux de rénovation en cours pour l'installation d'un cabinet de kiné*
- Ancien commerce de fruit rue centrale : transaction de vente en cours pour l'installation d'un futur traiteur*
- Ancien commerce Restauration rapide Rue centrale – Onglerie ouverte depuis mi avril 2023*
- Local avenue du forez ancien dentiste – vendu pour un nouveau projet de dentiste ouverture en juillet 2023 prévue*
- Local expert comptable rue du monument vient de fermer au 01/04/2023 (45 m²)*
- ancienne boulangerie rue du monument : les propriétaires ne souhaitent pas le louer ou le vendre*

A noter que le Kebab de l'avenue de Firminy, évoqué par certains, fonctionne.

L'ancien local de la pharmacie (environ 80m²), souvent cité, va donc abriter prochainement une activité nouvelle.

La mairie soutient donc à juste titre qu'il n'y a pas de locaux actuellement vacants permettant l'installation de commerces de plus de 100 m².

- j) Quant à la demande de locaux commerciaux**, la commune explique qu'elle est sollicitée par divers porteurs de projet qui cherchent des locaux commerciaux en centre ville. Certains cherchent un local de 100 m² voire plus, ce qui n'est effectivement pas facile dans le bâti ancien. Le projet est, en partie, une réponse adaptée à cette situation.

4.3 Restreindre l'étalement urbain, c'est aussi renforcer et densifier le centre notamment dans ses activités commerciales. Certaines observations évoquent l'installation d'une surface commerciale à l'entrée d'Aurec, ce qui peut apparaître contradictoire.

Mais l'aménagement de nouvelles surfaces commerciales dans le centre, comme la création de la halle couverte, contribueront à l'amélioration de l'offre commerciale et à la lutte contre l'étalement urbain.

S'agissant de nouveaux bâtiments dans le centre urbain, il appartiendra à la commune d'être particulièrement attentive au respect de la réglementation notamment par rapport au stationnement), à l'insertion dans le paysage urbain, à la végétalisation des espaces extérieurs lors de l'élaboration et de l'examen du projet de construction et du permis de construire.

Je recommanderai à la commune :

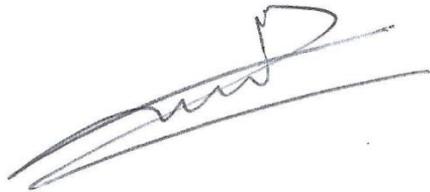
-d'être attentive à tous les stades du projet au **maintien de l'arbre existant** dans l'angle sud-est de la parcelle déclassée.

-de préciser au moment du déclassement et au moment de la vente du terrain la hauteur **en mètres, au faîtage** que le futur bâtiment ne devra pas dépasser, ainsi que la surface d'emprise au sol du futur bâtiment

-d'être particulièrement **attentive à l'insertion du projet dans le paysage urbain et à sa végétalisation.**

Monistrol sur Loire le 12 mai 2023

Yves Chavent, commissaire-enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yves Chavent', written over a horizontal line.

Département de la Haute-Loire

Commune d'AUREC SUR LOIRE

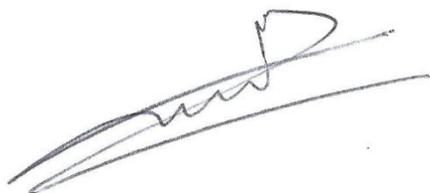
Enquête publique

**relative au déclassement du domaine public de la commune
– place de la Fontaine pour partie**

CONCLUSIONS

Monistrol sur Loire, le 12 mai 2023

Yves CHAVENT commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Chavent', written over a horizontal line.

Afin d'améliorer le fonctionnement du centre bourg de AUREC SUR LOIRE, de développer et de redynamiser le commerce local, la commune projette de réaménager la « Place de la Fontaine » située aux abords de l'Hôtel de Ville.

Cette place fait partie du domaine public communal et comporte une partie parking qui resterait dans le domaine public et une partie qui supporterait la réalisation d'un immeuble à usage de commerce et éventuellement d'habitation en R+1. Ce bâtiment d'une surface d'emprise au sol de 250 m² pourrait accueillir deux magasins d'une surface supérieure à 100 m² en préservant les arbres en bonne santé. Ce projet permettrait de renforcer le commerce central et de lutter contre l'étalement urbain.

L'enquête publique a porté uniquement sur le déclassement du domaine public d'une parcelle de 475 m² qui supporterait ce bâtiment, à l'exclusion de tout projet architectural, de construction ou d'aménagement.

L'enquête s'est déroulée pendant une durée de quinze jours du 29 mars au 13 avril 2023, en mairie de Aurec sur Loire sans difficulté particulière : L'enquête a été annoncée dans la presse (deux journaux) sur le site internet de la mairie, et par affichage en mairie et sur la « Place de la Fontaine ». Le dossier de l'enquête était consultable en mairie et sur le site de la mairie. La publicité a bien fonctionné puisque j'ai reçu **56 observations** par lettre par mail et sur le registre. Deux associations ont déposé leurs observations. Une observation était accompagnée de 225 signatures.

Le dossier était formellement complet mais sommaire. Il apparaît que la « *Place de la Fontaine* » ne semble pas avoir d'existence dans les plans de la commune. Mais chacun semble s'être approprié cette appellation. Par ailleurs un plan de géomètre était affecté d'une erreur de dénomination de la rue voisine. A mon sens il n'y a eu aucune confusion sur l'objet de l'enquête et la localisation du projet.

Les observations ont fait apparaître de multiples questionnements

Sur la disparition du patrimoine que constituerait la fontaine. Cet ouvrage installé dans les années 1970 et qui n'est plus en eau depuis plusieurs années ne présente pas de caractère patrimonial.

Sur l'usage du lieu par le public : Il n'y a pas d'élément précis justifiant d'un usage particulier de cette « place ». Le constat produit par la mairie ne note pas d'usage significatif. La brocante hebdomadaire qui se tient (entre autres) sur cette place sera déplacée du côté de la halle couverte.

Sur l'espace « vert » : le lieu est minéralisé à 80%. La commune a prévu de préserver les arbres en bonne santé, et notamment l'arbre situé au sud est de la « place ».

Sur l'impact du projet sur le paysage urbain : la mairie donne des précisions sur les contraintes qui encadreront le futur bâtiment (hauteur R+1), surface d'emprise (250 m²), destination commerciale en rez de chaussée. Il est certain que le projet (qui n'est pas l'objet précis de l'enquête) aura un impact sur le paysage puisqu'il contribuera à une densification du bâti. C'est précisément le choix du projet de « *développer et redynamiser le commerce local* » qui conduit à édifier un bâtiment à destination de commerce en centre ville, pour proposer des surfaces commerciales qui n'existent pas dans le bâti actuel.

Sur le stationnement : cet aspect important ne pourra être apprécié qu'au stade du projet de construction. Il conviendra bien entendu que le projet respecte les règles du PLU en vigueur.

Sur le choix de l'emplacement : La commune développe par ailleurs un projet de halle couverte destiné aux commerçants non sédentaires. Ce projet ne vise pas les mêmes commerçants. Le centre historique ne dispose pas de locaux commerciaux adéquats

Sur l'offre et sur la demande de locaux commerciaux tels que ceux prévus : La commune est effectivement sollicitée pour trouver des locaux de 100m² et plus, qui ne sont pas disponibles dans le centre. Les locaux disponibles sont petits. Ils ne restent pas longtemps vides, comme le montre l'exemple de l'ancienne pharmacie (souvent cité 80 m²) qui a déménagé et qui va être remplacée par un magasin de vélo.

L'objet de l'enquête est le déclassement du domaine public d'une surface de 475 m² (surface apparente mentionnée par le géomètre). Les précisions mentionnées au dossier (quant à la hauteur et à l'emprise du futur bâtiment) devront être rappelés lors du déclassement et de la vente du terrain. Compte tenu du caractère urbain et central de l'emplacement, le projet n'aura pas d'incidence excessive sur les propriétés voisines .

Considérant que le dossier et les réponses de la Mairie ont permis de répondre aux interrogations formulées dans les observations.

Considérant que l'usage de la « place » par le public n'apparaît pas significatif, que la partie à usage de parking n'est pas affectée par le déclassement projeté.

Considérant que le projet de réaménagement de la « Place de la Fontaine », et les nouvelles possibilités d'implantation commerciale en centre bourg contribueront à redynamiser et développer le commerce local, ce qui est un des objectifs du contrat « Petite ville de demain ».

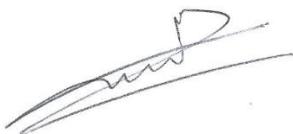
Considérant que le projet n'est pas de même nature que celui de la halle couverte, que le bâti du centre historique n'est pas à même de proposer des locaux de dimension suffisante.

Considérant que le projet contribuera à une densification du bâti, dont il conviendra d'apprécier avec attention l'insertion dans le paysage urbain du centre, au moment de l'élaboration du programme et du projet.

Je donne un avis favorable au déclassement du domaine public d'une surface de 475 m² de la « Place de la Fontaine », tel que définie au dossier.

Je recommande que soit explicitement rappelé lors du déclassement, et lors de la vente du terrain les contraintes entourant le projet de construction relative à sa hauteur (hauteur au faîtage à préciser pour le bâtiment R+1), surface d'emprise au sol (de 250 m²), préservation des arbres en bonne santé et notamment de l'arbre situé au sud-est de la place.

Monistrol sur Loire, le 12 mai 2023 : Yves Chavent commissaire-enquêteur



Département de la Haute-Loire

Commune d'AUREC SUR LOIRE

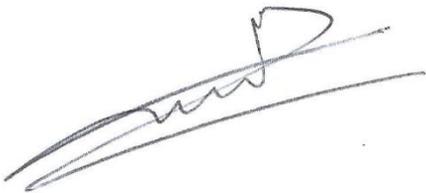
Enquête publique

**relative au déclassement du domaine public de la commune
– place de la Fontaine pour partie**

ANNEXES au rapport d'enquête

Monistrol sur Loire, le 12 mai 2023

Yves CHAVENT commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Chavent', written over a horizontal line.

Annexes au rapport d'enquête

1-arrêté municipal organisant l'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire

ARRÊTES DU MAIRE

ARRÊTE N° : 2023_A_022

OBJET : Ouverture de l'enquête publique relative au déclassement du domaine public de la commune – place de la Fontaine pour partie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2112-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et R 141-4 et suivants,

Vu la délibération n° 2022_DEL_128 du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2022 approuvant le recours à la procédure de déclassement du domaine public communal pour partie la place de la Fontaine et autorisant Monsieur le Maire à organiser une enquête publique préalable et à accomplir toutes les formalités relatives à cette procédure,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

ARRÊTONS :

Article 1^{er} : Objet, Date, Durée de l'enquête publique :

Il sera procédé à une enquête publique relative au déclassement du domaine public d'une partie de la Place de la Fontaine située sur la commune d'Aurec sur Loire du mercredi 29 mars 2023 à 9h00 au jeudi 13 avril 2023 à 17h00, soit pendant une durée de 15 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est fixé à la Mairie d'Aurec sur Loire, Place du Breuil – 43110 AUREC SUR LOIRE.

Article 2 : Personne responsable juridiquement du projet et demande d'information :

Monsieur le Maire d'Aurec sur Loire est responsable juridiquement du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la Mairie d'Aurec sur Loire – Place du Breuil – Pôle Affaires Générales – 43110 Aurec sur Loire (04 77 35 40 13 – enquetepublique@mairie-aurec.fr)

Article 3 : Désignation du Commissaire Enquêteur :

Monsieur Yves Chavent, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur

Article 4 : Composition du dossier soumis à l'enquête publique :

Le dossier de mise à l'enquête comprend :

- Une copie de la délibération n° 2022_DEL_128 du 7/11/2022
- Une copie du présent arrêté
- Une notice explicative comprenant la note descriptive, un plan de situation cadastrale et une vue aérienne, un plan de projet de division.

Article 5 : Modalités de l'enquête publique et observations du public :

Après accomplissement des mesures de publicité du présent arrêté et pendant la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie d'Aurec sur Loire, place du Breuil, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie à savoir : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h15 et le mardi de 9h00 à 12h15.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune d'Aurec sur Loire (<http://www.mairie-aurec.fr/>)

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur le registre papier ouvert à cet effet,
- Par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur à l'adresse postale de la Mairie d'Aurec sur Loire – Place du Breuil – 43110 AUREC SUR LOIRE,
- Par courrier électronique à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur à l'adresse suivante enquetepublique@mairie-aurec.fr (sachant que toutes les observations seront rendues publiques et visibles de tous sur le site internet de la mairie)

Le commissaire-enquêteur sera présent à la mairie d'Aurec sur Loire – Place du Breuil – 43110 Aurec sur Loire, pendant la durée de l'enquête publique pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Mercredi 29 mars 2023 de 9h00 à 12h00,
- Jeudi 13 avril 2023 de 14h00 à 17h00.

Article 6 : Clôture de l'enquête publique :

A l'expiration du délai d'enquête prévue à l'article 1^{er}, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur. Le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront remis à la mairie d'Aurec sur Loire dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête.

Article 7 : Diffusion du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur :

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera consultable en mairie d'Aurec sur Loire – place du Breuil – 43110 Aurec sur Loire aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune d'Aurec sur Loire (<http://www.mairie-aurec.fr/>), pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Article 8 : Publicité de l'enquête publique :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie, affiché en Mairie quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci dans 2 journaux locaux diffusés dans le Département (La Tribune le Progrès Edition Haute Loire – La Montagne Edition Haute Loire)

Cet avis sera disponible sur le site internet de la mairie www.mairie-aurec.fr

Cet avis sera, en outre publié par voie d'affiches (Format A3 sur papier jaune) dans les lieux suivants :

- Sièges de la Mairie (panneau extérieur),
- Place de la Fontaine

Article 9 : Décision au terme de l'enquête publique :

Le Conseil municipal délibérera à l'issue de l'enquête publique et de la remise des conclusions du commissaire-enquêteur sur ce projet de déclassement.

Article 10 : Exécution du présent arrêté :

Monsieur le Maire d'Aurec sur Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 11 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 12 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, affiché en Mairie, publié sur le site internet de la mairie et transmis au contrôle de légalité.

Fait à Aurec sur Loire, le 08 mars 2023

Le Maire

Claude VIAL

2-Avis d'enquête

Date d'affichage : 13/03/2023



COMMUNE D'AUREC SUR LOIRE

Avis d'ouverture d'enquête l'enquête publique relative au déclassement du domaine public de la commune – place de la Fontaine pour partie

Par arrêté municipal n° 2023_A_022 du 8 mars 2023, le Maire d'Aurec sur Loire Claude VIAL a décidé de l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 15 jours, soit du **29 mars 2023 à 9h00 au 13 avril 2023 à 17h00**, au siège de la mairie d'Aurec sur Loire – Place du Breuil – 43110 AUREC SUR LOIRE.

Cette enquête porte sur le déclassement du domaine public pour partie de la Place de la Fontaine située sur la Commune d'Aurec sur Loire.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier de déclassement du domaine public à partir du **29 mars 2023 à 9h00 jusqu'au 13 avril 2023 à 17h00**, à la mairie d'Aurec sur Loire, aux jours et heures d'ouverture au public ou sur le site internet de la mairie <http://www.mairie-aurec.fr>.

Le public pourra consigner directement ses observations sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet à la mairie d'Aurec sur Loire, les adresser par correspondance postale à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie d'Aurec sur Loire – place du Breuil – 43110 AUREC SUR LOIRE, les adresser par courriel à l'adresse électronique enquetepublique@mairie-aurec.fr, (sachant que toutes les observations seront rendues publiques et visibles de tous sur le site internet de la mairie).

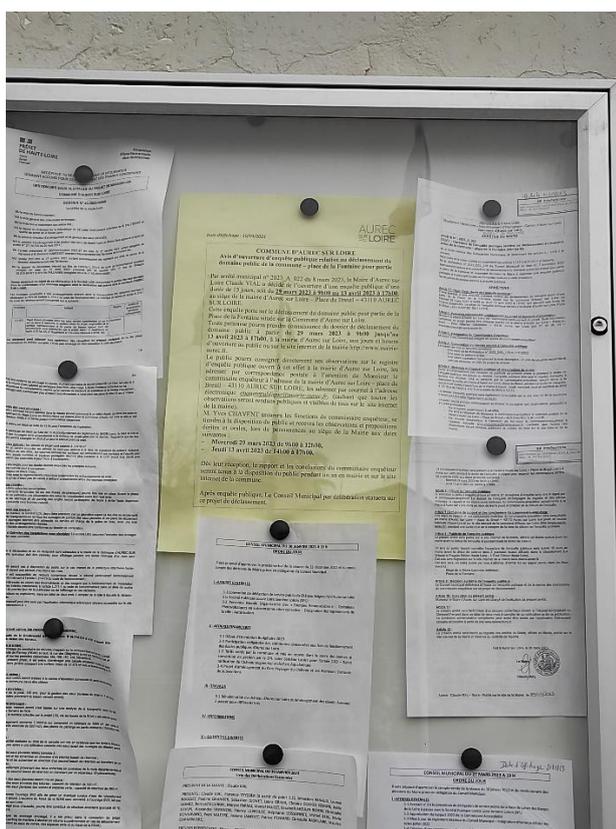
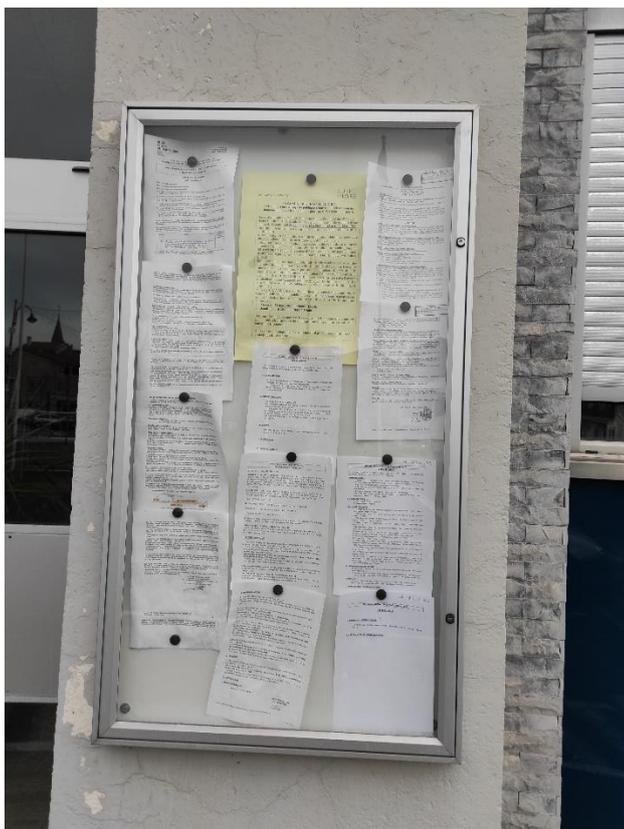
M. Yves CHAVENT assurera les fonctions de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra les observations et propositions écrites et orales, lors de permanences au siège de la Mairie aux dates suivantes :

- **Mercredi 29 mars 2023 de 9h00 à 12h00,**
- **Jeudi 13 avril 2023 de 14h00 à 17h00.**

Dès leur réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie et sur le site internet de la commune.

Après enquête publique, Le Conseil Municipal par délibération statuera sur ce projet de déclassement.

3-affichage en mairie



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Claude VIAL, Maire de la commune d’Aurec sur Loire, certifie avoir publié sur le site internet de la Mairie d’Aurec sur Loire et affiché sur le panneau extérieur de la Mairie d’Aurec sur Loire, le 10 mars 2023 :

- l’arrêté du Maire n° 2023_A_022 du 8 mars 2023 portant sur l’ouverture de l’enquête publique relative au déclassement du domaine public de la Place de la Fontaine pour partie située sur la Commune d’Aurec sur Loire.

Fait à Aurec sur Loire, le 10 mars 2023,



Membre de la communauté de communes Loire Semène

Mairie d’Aurec sur Loire
place du Breuil
43110 AUREC SUR LOIRE

Tél. 04 77 35 40 13
Fax. 04 77 35 01 28

mairie@mairie-aurec.fr
www.mairie-aurec.fr

4-affichage « place de la Fontaine »



AUREC
SUR LOIRE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Claude VIAL, Maire de la commune d’Aurec sur Loire, certifie avoir :

- publié sur le site internet de la Mairie d’Aurec sur Loire le 10 mars 2023 : l’avis d’ouverture de l’enquête publique relative au déclassement du domaine public de la Place de la Fontaine (pour partie) située sur la Commune d’Aurec sur Loire
- affiché sur le panneau extérieur de la Mairie et sur la Place de la Fontaine, le 10 mars 2023 : l’avis d’ouverture de l’enquête publique relative au déclassement du domaine public de la Place de la Fontaine (pour partie) située sur la Commune d’Aurec sur Loire – sur papier de couleur jaune et de format A3.

Fait à Aurec sur Loire, le 10 mars 2023,

Le Maire,

Claude VIAL

Membre de la communauté de
communes Loire Semène

Mairie d’Aurec sur Loire
place du Breuil
43110 AUREC SUR LOIRE

Tél. 04 77 35 40 13
Fax. 04 77 35 01 28

mairie@mairie-aurec.fr
www.mairie-aurec.fr

5- publication dans la presse

Lundi 13 mars 2023

LOIRE

WaffApp, l'appli qui sécurise la randonnée et la course à pied



En plus des données sur les dangers, l'application intègre de nombreuses informations sur les points d'intérêt. Photo Progrès/Rémy PERRIN

Avec 18 000 téléchargements, l'application stéphanoise collaborative WaffApp poursuit son développement. Sur le même modèle que Waze, elle avertit les randonneurs et coureurs des potentiels dangers qu'ils pourraient rencontrer sur leur sentier.

À moins de 27 millions de Français pratiquant la randonnée pédestre ou la marche loisir (la petite balade digestive du dimanche par exemple) au moins une fois par an selon une étude récente de la Fédération française de la randonnée. Et au moins 12 millions s'adonnent à la course à pieds selon le baromètre 2022 du running

par QSmart et Vivandi (Diagram). « Je cours régulièrement et un jour j'ai été agressé par un chien rencontré sur mon chemin. J'ai appris que ce chien était connu pour ses sorties agressives... cela m'a fait cogiter », raconte Jérôme Bruyas, parailleur coach mental à Saint-Chamond.

L'idée de WaffApp a pointé : la création d'une communauté qui pourrait signaler aux autres membres les dangers potentiels.

Par exemple, un chien agressif ou une zone de chasse. Un peu sur le même modèle que Waze, l'application collaborative des conducteurs où chacun peut signaler un véhicule arrêté sur une bande d'arrêt d'urgence ou un animal errant par exemple afin d'avertir les autres

AVIS ENQUÊTES PUBLIQUES

COMMUNE D'AUREC SUR LOIRE

Avis d'ouverture d'enquête publique relative au déclassement du domaine public de la commune - place de la Fontaine pour partie

Par arrêté municipal n° 2023_A_022 du 8 mars 2023, le Maire d'Aurec sur Loire Claude VIAI a décidé de l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 15 jours, soit du 29 mars 2023 à 9h00 au 13 avril 2023 à 17h00, au siège de la mairie d'Aurec sur Loire - Place du Breuil - 43110 AUREC SUR LOIRE. Cette enquête porte sur le déclassement du domaine public pour partie de la Place de la Fontaine située sur la Commune d'Aurec sur Loire.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier de déclassement du domaine public à partir du 29 mars 2023 à 9h00 jusqu'au 13 avril 2023 à 17h00, à la mairie d'Aurec sur Loire, aux jours et heures d'ouverture au public ou sur le site internet de la mairie <http://www.mai-rie-aurec.fr>. Le public pourra consigner directement ses observations sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet à la mairie d'Aurec sur Loire, les adresser par correspondance postale à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie d'Aurec sur Loire - place du Breuil - 43110 AUREC SUR LOIRE, les adresser par courriel à l'adresse électronique enquete@publique@mairie-aurec.fr, (sachant que toutes les observations seront rendues publiques et visibles de tous sur le site internet de la mairie).

M. Yves CHAVENT assurera les fonctions de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra les observations et propositions écrites et orales, lors de permanences au siège de la Mairie aux dates suivantes :

Mercredi 29 mars 2023 de 9h00 à 12h00, Jeudi 13 avril 2023 de 14h00 à 17h00.

Dès leur réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur leur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie et sur le site internet de la commune.

Après enquête publique, Le Conseil Municipal par délibération statuera sur ce projet de déclassement.

347624800

- LOT n° 07. METALLERIE
- LOT n° 7bis. PORTES DE GARAGE
- LOT n° 8. MENUISERIE INTERIEURE
- LOT n° 8bis. ESCALIER BOIS
- LOT n° 9. PLATERIE-PEINTURE
- LOT n° 10. CHAPE, GARRELAGES, FAIENCE
- LOT n° 11. SOLS STRATIFIES
- LOT n° 12. ELECTRICITE
- LOT n° 13. CHAUFFAGE, VENTILATION, PLOMBERIE
- LOT n° 14. NETTOYAGE

III - PROCEDURE DE PASSATION :

appel d'offres ouvert dans le cadre d'un marché privé.

IV - JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DES CANDIDATS :

se référer au règlement de l'appel d'offres.

V - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES ET ADRESSE A LAQUELLE ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES :

Avant le vendredi 07 avril 2023, 12h00, par pli cacheté. A la FOREZIENNE DE PROMOTION - 47 rue de la Montat - BP 129 - 42012 SAINT ETIENNE CEDEX 2 - à l'attention de Monsieur Christian Coste.

VI - DUREE DE VALIDITE DES OFFRES :

120 jours

VII - LIEU DE RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION :

La consultation de cet avis, le téléchargement du dossier de consultation, et la remise des offres par voie électronique sont accessibles sur le site <http://www.e-marchespublics.com> pour les modalités de remise des offres, se référer au règlement de consultation ou aux conditions générales de la plate-forme.

VIII - MAITRE D'OEUVRE MANDATAIRE :

Atelier des Vergers - Saint-Etienne - 04.77.21.31.57

IX - CRITERES D'ATTRIBUTION :

- Prix 60 % Capacités techniques & humaines - Références 20 % Capacités financières 20 %

X - DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION :

09/03/2023

347432700

AVIS DE MARCHÉ

Pouvoir adjudicateur : Commune du Mazet-Saint-Voy

Procédure : procédure adaptée

Objet : ETUDE DIAGNOSTIQUE ET SCHEMA DIRECTEUR EN ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DU MAZET-SAINT-VOY

Retrait des dossiers et renseignements : <https://marchespublics.cdg43.fr>

Dépôts des offres : 14/04/2023 à 17h00 sur <https://marchespublics.cdg43.fr>

Justifications à produire : DC1 - DC2 - attestations d'assurance - Attestations exigées parties arrières R 2143-3 et R

La Tribune 13 mars 2023

POMPES FUNÈRES DOLMAZON
Organisation d'obsèques - Contrat Marbrerie - Chambres funéraires
Flours et articles funéraires
SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL
04.71.08.46.06 - 24h/24 - 7j/7

POMPES FUNÈRES MARCEL JULIEN
Chambre funéraire SAINT-PAULIEN
Avec salle de cérémonie civile
Fabricant plaques funéraires et photos
04.71.00.41.21 - 24h/24 - 7j/7

POMPES FUNÈRES VELAY FUNÉRAIRE
Contrats Obsèques
Articles funéraires - Devis gratuits
Chambre funéraire
Coubon/Le Puy-en-Velay
43, rue la Gazelle, LE PUY-EN-VELAY
04.71.05.24.96 - 24h/24 - 7j/7

MEZENC FUNÉRAIRE
Chambre funéraire LE MONASTIER
Organisation complète d'obsèques
04.71.08.32.86 - 24h/24 - 7j/7

POMPES FUNÈRES COLOMB
Chambre funéraire - Marbrerie funéraire
Organisation d'obsèques - Transport de corps - Contrat obsèques
6, rue de l'Aviation, CHASPUZAC
04.71.01.36.22 - 24h/24 - 7j/7

Pour paraître dans cette rubrique publicitaire, téléphonez au 04 73 17 30 98

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
relative au déclassement du domaine public de la commune - place de la Fontaine pour partie

Par arrêté municipal n° 2023_A_022 du 8 mars 2023, le Maire d'Aurec sur Loire Claude VIAI a décidé de l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 15 jours, soit du 29 mars 2023 à 9h00 jusqu'au 13 avril 2023 à 17h00, au siège de la mairie d'Aurec sur Loire - Place du Breuil - 43110 AUREC SUR LOIRE.

Cette enquête porte sur le déclassement du domaine public pour partie de la Place de la Fontaine située sur la Commune d'Aurec sur Loire.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier de déclassement du domaine public à partir du 29 mars 2023 à 9h00 jusqu'au 13 avril 2023 à 17h00, à la mairie d'Aurec sur Loire, aux jours et heures d'ouverture au public ou sur le site internet de la mairie <http://www.mairie-aurec.fr>.

Le public pourra consigner directement ses observations sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet à la mairie d'Aurec sur Loire, les adresser par correspondance postale à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie d'Aurec sur Loire - place du Breuil - 43110 AUREC SUR LOIRE, les adresser par courriel à l'adresse électronique enquete@publique@mairie-aurec.fr, (sachant que toutes les observations seront rendues publiques et visibles de tous sur le site internet de la mairie).

M. Yves CHAVENT assurera les fonctions de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra les observations et propositions écrites et orales, lors de permanences au siège de la Mairie aux dates suivantes :

- Mercredi 29 mars 2023 de 9h00 à 12h00, Jeudi 13 avril 2023 de 14h00 à 17h00.

Dès leur réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur leur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie et sur le site internet de la commune.

Après enquête publique, Le Conseil Municipal par délibération statuera sur ce projet de déclassement.

CENTRE FRANCE PUB
Votre partenaire LOCAL pour vos diffusions NATIONALES

04 73 17 31 27 | legales@centrefrance.com
www.centrefrance.com

LA RÉFÉRENCE LOCALE des appels d'offres !

04 73 17 31 27
legales@centrefrance.com

Une solution de Centre France Pub

Eveil
S.A. à conseil d'administration au capital de 1.366.600 €
% place Michelet - 43000 LE PUY-EN-VELAY

Président - Directeur général
Directeur de la Publication : JEAN-LAURENCE
Rédacteur en chef : Christophe DARNE
Principal actionnaire

S.A. LA MONTAGNE au capital de 609.796,07 € - RC 856 200 159

Direction - rédaction
M. 04.71.09.32.34 - fax 04.71.02.24.08
Commission paritaire n° 0927 C 86234
ISSN 0249-5575
www.eveil.fr

Cantonniers paressent tous les jours sauf dimanche et jours fériés.

IMPRIMERIE : CCF - 40, rue Marcel-Ladoul - 63000 Clermont-Ferrand
Co-fondateur : Louis RABASTE

I - PUBLICITÉ LOCALE : CENTRE-FRANCE PUBLICITÉ, % place Michelet - 43000 Le Puy-en-Velay :
1) Publicité commerciale - Tél. 04.71.06.63.51.
2) Petites annonces - Tél. 04.73.17.30.30.
3) Annonces officielles - Tél. 04.73.17.31.27.
4) Emploi : carrières et professions - Tél. 04.73.17.31.26.
5) Actes d'obsèques - Tél. 04.73.17.31.41.

II - PUBLICITÉ NATIONALE : 7366 SAS - 101, boulevard Muret - CS 51724 - 75771 Paris Cedex 16 ;
Publicité commerciale - Tél. 01.80.48.93.65.

Journal imprimé sur du papier recyclé fabriqué en France, utilisant de l'électricité issue du nucléaire F102101, et produit à partir de fibres recyclées à hauteur de 60 % et de fibres végétales issues de forêts gérées durablement. L'impression des eaux est de 0,01 gpt de papier.

COLOCATION
Dans vos pages Petites Annonces

AGRICULTURE
BOULES DE FOIN à vendre...
Tél. 06.30.38.10.97. 189996

RECHERCHE TRACTEURS AGRICOLES, à partir de 1970, tous états, toutes marques, même hors service...
CORNELOUP D., tél. 06.10.24.45.96, siren 751.289.349.00.935 185998

ANIMAUX
FOURRAGE
BOULES DE foin, 120, 35 euros...
Tél. 06.88.71.89.28. 190655

ARTISAN RECHERCHE TRAVAUX de charpente, couverture, maçonnerie, platerie, peinture, et travaux divers d'intérieur...
MULTISERVICES +, siren 352875577, tél. 06.46.32.18.33. 191935

MARIAGES RENCONTRES
RENCONTRES
PARTICULIERS
NOUVEAU RESEAU RENCONTRES entre particuliers, amour, amitié, loisirs, sorties... pour plus d'infos, contactez S.P.C., tél. 0.800.03.10.03, appel gratuit depuis un poste fixe, siren 85240777. 191165

VOUS RECRUTEZ ?

CONTACTEZ NOS EXPERTS
emploi@centrefrance.com
04 73 17 31 26

COMMUNICATION DE RECRUTEMENT
Conseil - Solutions média - Création
CENTRE FRANCE PUB

Eveil 15/03/23

L'Eveil 15 mars 2023

Annexe 6 PV des observations du public et réponse du Maître d'ouvrage

Procès-verbal des observations du public recueillies durant l'enquête

Commune de AUREC SUR LOIRE (Haute-Loire) Enquête publique relative au déclassement du domaine public d'une partie de la « Place de la Fontaine »

Du 29 Mars au 13 avril 2023 à 17h.

Observations formulées lors de l'enquête :

Orales : **O** **7 observations orales**
Inscrites dans le registre **R** **14 inscriptions dans le registre**
Par lettre **L** **5 observations par lettre**
Par mail **M** **29 observations par mail**

date	Personnes concernées	Observation	Réponse du Maître d'ouvrage	
290323	<i>Monique et José ALVAREZ, 42, Impasse des Pruniers Le Grand Verger</i> 43110 AUREC SUR LOIRE	Observation reçue par mail dès le 16 mars. Ils rappellent qu'il y avait une construction qui a été démolie. Le centre est « <i>joli, aéré</i> », la nouvelle construction va « <i>enfermer, assombrir</i> », alors qu'il y a « <i>une autre place qui s'y prête</i> ». Ils relèvent qu'il n'y a pas de précision sur les futurs commerces. Ils auront des difficultés à fonctionner et à	L'espace de la place de la fontaine a fait l'objet d'un aménagement récent datant des années 1970 Projet de construction d'une halle couverte sur la place des hêtres	

	M1	durer, du fait du caractère de « <i>ville dortoir</i> » d'Aurec. Les gens font leurs courses ailleurs que dans le centre. Il n'y a que des achats « <i>de dernière minute</i> », souvent le week end.		
	Mme HERRERO, 71 Av de Firminy, Mme Guylaine FREYSSINET, 43 Av de Firminy Aurec/L O 1 et L 1	<p>Mme Herrero habite la parcelle AL 0015 Mme Freyssinet habite la parcelle AL 007.</p> <p>Elles me remettent un courrier (L 1)détaillant leurs questionnements et leurs réticences, accompagné de 123 signatures et d'une lettre manuscrite.</p> <p>La place de la Fontaine accueille une brocante, un primeur 2 fois par semaine, et c'est un lieu de rencontre.</p> <p>-s'interrogent sur les demandes pour de nouveaux locaux : sont elles nombreuses, y a-t-il de nombreux porteurs de projets ?</p> <p>-plusieurs locaux sont vacants ou en vente : demandent qu'une étude soit menée sur l'adaptation de locaux vacants aux besoins des commerçants. Demandent une étude sur la nécessité de construire de nouveaux locaux commerciaux sur la place de La Fontaine.</p>	<p>Le primeur s'installe actuellement sur la partie parking de la place et il sera transféré à la halle couverte (projet en cours de création sur la place des hêtres) au même titre que la brocante.</p> <p>Place qui à priori n'est pas un lieu de rencontre au vu de l'absence de fréquentation de ce lieu (cf procès-verbal de la police municipale joint en annexe 1 avec photos à l'appui (1-1 à 1-6))</p> <p>La mairie reçoit 1 demande de nouveaux porteurs de projets environ par mois ces 2 dernières années (cf annexe 2 « liste RDV »)</p> <p>Locaux actuellement font l'objet d'un tableau de suivi mise à jour régulièrement avec les surfaces, les montants des loyers quand on les connaît – locaux restent rarement vacants longtemps sauf pour des situations particulières comme liquidation – A noter qu'il n'y a pas de locaux vacants au-delà de 100 m² dans le centre d'Aurec sur Loire (exemple des 2 pharmacies et du cabinet vétérinaire qui ont dû se construire sur de nouveaux emplacements). Les études en cours n'ont pas permis de trouver des</p>	

		<p>-évoquent la question du stationnement, pour les commerces, pour les logements. Quelles conséquences pour les commerces si les clients ont moins de place pour stationner ?</p> <p>-s'interrogent sur la <i>fermeture</i> et la <i>minéralisation</i> de cet espace central</p> <p>-évoquent l'impact sur les maisons individuelles voisines et leur valeur.</p> <p>-demandent une nouvelles enquête publique</p>	<p>locaux qui puissent être reconvertis, réaménagés en grande superficie.</p> <p>Etat des locaux vacants en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ancienne pharmacie avenue de firminy : local vendu ouverture prochaine d'un magasin de vélo - Ancien toiletteur rue du monument : local en cours de rénovation pour l'installation d'une nouvelle activité institut esthétique - Ancien Bar rue du monument : travaux de rénovation en cours pour l'installation d'un cabinet de kiné - Ancien commerce de fruit rue centrale : transaction de vente en cours pour l'installation d'un futur traiteur - Ancien commerce Restauration rapide Rue centrale – Onglerie ouverte depuis mi avril 2023 - Local avenue du forez ancien dentiste – vendu pour un nouveau projet de dentiste ouverture en juillet 2023 prévue - Local expert comptable rue du monument vient de fermer au 01/04/2023 (45 m²) - ancienne boulangerie rue du monument : les propriétaires ne souhaitent pas le louer ou le vendre <p>Le parking actuel de la place de la fontaine sera maintenu en l'état. Une réflexion globale sur le stationnement en centre-ville est en cours avec la possibilité d'acquisition de terrain pour en créer de nouveaux</p> <p>L'espace concerné de la place est actuellement minéralisé à 80 % (enduit d'enrobé et de pavés). L'intention du projet est d'avoir une qualité paysagère et de maintenir un maximum d'espace sans imperméabilisation.</p>	
--	--	--	--	--

		<p>-s'expriment en défaveur de la procédure de déclassement</p> <p>Une personne parmi les 123 signataires, ajoute que « végétaliser est indispensable ». Il manque sur la place de la Fontaine des bancs pour les nombreuses personnes de toutes les générations qui prennent place dans ce lieu de rencontre.</p>	<p>L'espace concerné de la place est actuellement minéralisé à 80 % (enduit d'enrobé et de pavés). L'intention du projet est d'avoir une qualité paysagère et de maintenir un maximum d'espace sans imperméabilisation.</p> <p>Politique générale sur la commune de plantation, de renaturation, qui s'appliquera sur cet espace</p> <p>Place qui à priori n'est pas un lieu de rencontre au vu de l'absence de fréquentation de ce lieu (cf procès-verbal de la police municipale joint en annexe 1 avec photos à l'appui (1-1 à 1-6))</p>	
	<p>Madame Geneviève DRAPIER 45, place des victimes de la déportation Aurec/L O 2</p>	<p>Prend connaissance du dossier.</p> <p>« Je suis favorable au dossier : il y a des personnes âgées qui sont contentes que les commerces soient regroupées dans le centre . Au mois d'Août les personnes âgées sont dépourvues car les commerces sont fermés ».</p> <p>« Moi je peux me déplacer, et j'utilise les commerçants locaux ».</p> <p>« Je vois la fontaine, mais ce n'est plus une fontaine. Je traverse la place, mais pas plus ».</p>		
	<p>Madame PEYRON 317, rue des Roures Aurec/L O 3</p>	<p>Prend connaissance du dossier.</p> <p>« Si cela peut permettre l'installation de nouveaux commerçants, donner l'opportunité d'ouvrir des commerces dans le centre, j'y suis favorable . Je privilégie la vie d'Aurec, notamment en matière commerciale».</p> <p>La Place de la Fontaine « ne sert strictement à rien ».</p> <p>« Je suis pour le projet ».</p>		

300323	Brigitte ARNAUD M 2	Défavorable au projet. La place doit rester comme elle est. Il existe des locaux disponibles ou <i>qui vont le devenir qui DEVRONT correspondre aux besoins.</i>	Il n'y a pas de locaux actuellement vacants permettant l'installation de commerces de plus de 100 m ²	
	Michel ARNAUD M 3	Contre le projet ; il y a suffisamment de locaux vacants	Il n'y a pas de locaux actuellement vacants permettant l'installation de commerces de plus de 100 m ²	
040423	Mme US Virginie M 4	Habite Aurec depuis quelques mois Favorable au projet s'il conduit à la création de commerces. <i>Nous sommes venus à Aurec pour trouver une ville tranquille et dynamique et trouver à proximité des commerces pour nos besoins quotidiens</i>		
	Mme Alexandra INTILLA M 5	Habite Aurec depuis 25 ans Défavorable au projet Charme de la fontaine, histoire du village, proximité, patrimoine ; il faut préserver Aurec intra muros. Sinon <i>autant vivre à Firminy ou à Monistrol. Il y aura assez de la grosse verrue de LIDL.</i>	L'espace de la place de la fontaine a fait l'objet d'un aménagement récent datant des années 1970 et que cet espace ne représente aucun caractère remarquable	
	M Jean-Louis BARBIER M 6	Défavorable au projet Qui va supprimer un petit parking, supprimer un peu de végétation, <i>alourdir esthétiquement le carrefour.</i> Il existe suffisamment de locaux pour des commerces et d'espaces vides pour des immeubles : -l'ancienne pharmacie Caminade -l'ancien bar Peyvel Qui sont en vente.	Parking conservé à l'identique Politique générale sur la commune de plantation, de renaturation, qui s'appliquera sur cet espace Pas de locaux de grandes superficies actuellement vacants dans le centre d'Aurec. Ancienne pharmacie avenue de firminy vient d'être rachetée et un magasin de vélo devrait ouvrir d'ici mai 2023 Ancien bar peyvel : activité en cours (L'EDEN) pour l'instant, pas vendu à notre connaissance	
060423	Mme Laura GRIMA M 7	Commerçante à Aurec <i>En tant que commerçante sur la commune, je suis favorable au projet de déclassement de la place de la fontaine pour y accueillir de nouveaux locaux commerciaux.</i>		

		<p><i>Le développement et surtout la sauvegarde de notre boucher sont en péril !</i></p> <p><i>Un village sans boucherie est un village qui se meurt...</i></p> <p><i>Les très peu de locaux disponibles sont petits (-50m2) et ne sont pas adaptés à la demande.</i></p>		
	<p>Mme Nadine BURIANNE-BRISEBOST 13 rue du commerce 43110 aurec sur loire M 8</p>	<p><i>Je suis d'accord pour le projet</i></p>		
	<p>M Marc SCATAGGIA Les bruyères 33 impasse des bruyères 43110 Aurec sur loire M 9</p>	<p><i>Je suis d'accord pour le projet de la place de la fontaine</i></p>		
	<p>Mme Fanny PORPORA M 10</p>	<p><i>La place fait partie d'aurec comme je l'ai connu depuis petite, elle a son charme , et je trouverai très dommage de construire encore un bâtiment dans ce joli centre. Il y a tellement de locaux inoccupés pourquoi en créer de nouveaux?</i></p> <p><i>A qui serait ce bâtiment d'ailleurs ?</i></p> <p>Défavorable</p>	<p>L'espace de la place de la fontaine a fait l'objet d'un aménagement récent datant des années 1970 et que cet espace ne représente aucun caractère remarquable</p> <p>Très peu de locaux inoccupés – pas de locaux de plus de 100 m² de disponible</p> <p>Bâtiment qui profiterait aux commerces : à définir en fonction de la nature de l'opération</p>	
	<p>M Philippe GENTIAL Place des hêtres 43110 Aurec sur Loire M 11</p>	<p>Commerçant à Aurec.</p> <p><i>je suis favorable au projet de déclassement de la place de la fontaine, afin de permettre la construction d'un bâtiment à vocation commerciale et dans lequel le boucher Karim Bine et son fils souhaiteraient s'implanter.</i></p>		

		<i>La nouvelle implantation correspond parfaitement à une revitalisation du centre bourg, puisque placé au centre de la place de l'Europe seront visibles : boulangerie pâtisserie fleuriste bar restaurant coiffeurs banques assurances tabac opticiens agence immobilière transport VSL et donc un boucher !</i>		
060423	M Karim BINE 14, rue du commerce Aurec L 2 ?? L 3	Boucher à Aurec. Souhaite trouver une surface de 150 m2 pour développer ses activités avec son fils. Très favorable au projet.		
070423	M Guillaume ROMIER M 12	Je suis favorable au projet		
	M Jean Claude PERRET M 13	<i>Nous aurons prochainement l'entrée d'Aurec dénaturée par un supermarché,mais ça ne suffit pas.</i> <i>La Place de la Fontaine au centre d'Aurec va être réduite pour l'installation d'un immeuble avec commerces.</i> <i>Aujourd'hui on débat pour aller vers moins d'artificialisation des sols est plus de biodiversité.....</i> <i>Ce projet est inutile et couteux,pensons aux générations futures</i> Défavorable	Ce n'est pas un immeuble qui va être créé, mais un Rez de chaussé pour commerces avec un niveau R+1 au maximum	
	M Benjamin GRIMA M 14 et M 15	je suis pour le projet (...) pour créer des locaux commerciaux		
	M Sébastien CHARTRE M 16	Je suis pour le projet, (...) pour créer des locaux commerciaux		

080423	Rachel et Christophe DEVUN 18 rue de la Loire AUREC M 17	Nous sommes tt à fait d accord avec ce projet sur la place de la fontaine		
110423	André DUDO Président Syndicat des Marchés de France Haute Loire et Nord Lozère Vice Président Fédération Nationale des Syndicats des Commerçants des Marchés de France (FNSCMF) M 18	Y aura t il des impacts sur le marché en termes de périmètre de marchés et d'emplacements des commerçants?	Un projet de halle couverte sur la place des Hêtres est en cours indépendamment du projet de la place de la fontaine ce qui permettra d'accueillir nos marchés et brocantes	
	David VIALON M 19 et 20	favorable au projet de déclassement de la place de la fontaine pour la construction de nouveaux locaux commerciaux, surtout si ils sont destinés à accueillir la boucherie Bine. Nous reviendrions à la configuration existante il y a plusieurs années		
120423	Préservons AUREC ensemble M 21	L'association est opposée à ce projet . Le projet envisage de construire sur la partie occupée par des arbres, des massifs des bancs et la fontaine. C'est un espace libre permettant une convivialité certaine et un aspect général aéré. -il faut distinguer les vrais commerces au nombre de 34 dont seulement 7 commerces alimentaires. -certains commerces ferment rapidement. -l'implantation d'une surface commerciale en entrée de ville pénaliserait le commerce de proximité. -le projet ne changera pas cette situation.		

		<p><i>-il y a des locaux commerciaux libres : qui sont les commerçants intéressés ? Une étude a-t-elle été faite pour adapter ces locaux ?</i></p> <p><i>-Le commerce s'est développé le long de l'avenue de Firminy, sans former un vrai espace commercial. Le projet ne modifiera pas cette situation, vu qu'il sera isolé.</i></p> <p><i>-Il faudrait valoriser le bourg historique et empêcher la transformation des commerces en logements.</i></p> <p><i>-Quid du tènement Peyvel ?</i></p> <p><i>-il ne s'agit pas d'une dent creuse. Le projet porterait préjudice à des villa riveraines. Il dégraderait l'espace central et accentuerait la pollution.</i></p> <p><i>-il resterait peu d'espace pour végétaliser (48% de la parcelle déclassée). Ca va limiter la capacité à végétaliser le centre.</i></p> <p><i>-évoque les places de stationnement nécessaires pour l'immeuble à construire. Où seront-elles situées ?</i></p> <p><i>-s'interroge sur le montage financier compte tenu d'une « commercialité atone sur la commune ».</i></p>	<p>Le peu de locaux actuellement vacants dans le centre d'Aurec ont une superficie de moins de 50 m² et les études en cours n'ont pas permis de trouver des locaux qui puissent être reconvertis, réaménagés en grande superficie</p> <p>Le château qui ouvre ses portes le 29 avril 2023 au public existe. Il y a aussi le projet d'ouverture d'une librairie sur le centre ancien. Les commerçants ne sont pas attirés par ce secteur car il est hors zone de circulation. A noter que les règles actuelles du PLU interdisent la transformation des commerces en rez de chaussé en habitation et le droit de préemption sur les locaux commerciaux existe.</p>	
	<p>Agnès KOZIEL M 22</p>	<p>Défavorable</p> <p><i>impression d'entrer dans une grande surface au lieu d'un village.</i></p> <p><i>N'avons-nous pas assez de vitrines fermées pour permettre l'ouverture d'éventuels commerces ?</i></p> <p><i>A l'intersection d'un des plus gros carrefour d'Aurec ????</i></p> <p><i>On ne joue pas vraiment la sécurité.</i></p> <p><i>Laissons notre Fontaine (...) à sa place.</i></p>	<p>Peu de vitrines fermées à ce jour : les locaux actuellement vacants sont de superficie inférieure à 50 m²</p>	
	<p>Robert et Michel PEYRACHE M 23</p>	<p>Défavorable</p> <p><i>Le projet qui vise à supprimer un endroit aéré du centre d'Aurec, lieu de rencontre pour tous les Aurécois.</i></p> <p><i>N'oublions pas qu'Aurec est encore une campagne.</i></p>	<p>L'espace de la place de la fontaine a fait l'objet d'un aménagement récent datant des années 1970 et que cet espace ne représente aucun caractère remarquable</p> <p>Place qui a priori n'est pas un lieu de rencontre au vu de l'absence de fréquentation de ce lieu (cf procès-</p>	

			verbal de la police municipale joint en annexe 1 avec photos à l'appui (1-1 à 1-6))	
	AUREC Environnement (« collège ») M 24	Voir : même argumentation. Lettre L 2	Idem réponse L 2	
	Corinne et André CHOMAT M 25	<i>Nous sommes contre le projet de déclassement de la place de la Fontaine car nous en avons assez du bétonnage à outrance de notre ville d'Aurec Pour la création de 2 nouveaux espaces commerciaux, pourquoi ne pas les intégrer au projet de construction de la halle couverte place des hêtres ?</i>	Après expertise du Bureau d'Etudes Citadia sur l'implantation d'une halle couverte sur la commune, il a été recommandé et donc décidé de ne pas créer des espaces commerciaux sédentaires sous une halle	
130423	Pascal FARRUGIA M 26	<i>en désaccord avec ce projet, La ville d' Aurec de ma jeunesse a disparu c'est bien malheureux .Bien assez d'immeuble de béton un peu de verdure dans le centre ne fait pas de mal</i>		
	Jean-Jacques BOUDAL M 27	<i>Je suis complètement opposé à ce projet. Il y a sûrement dans le centre d'Aurec des locaux vacants qui pourraient être regroupés et aménagés pour correspondre aux surfaces souhaitées par de nouveaux commerces. Cette place est importante pour " l'aération du quartier" . Pourquoi ne pas joindre ce projet à celui de halle couverte place des Hêtres?</i>	Le peu de locaux actuellement vacants dans le centre d'Aurec ont une superficie de moins de 50 m ² et les études en cours n'ont pas permis de trouver des locaux qui puissent être reconvertis, réaménagés en grande superficie Après expertise du Bureau d'Etudes Citadia sur l'implantation d'une halle couverte sur la commune, il a été recommandé et donc décidé de ne pas créer des espaces commerciaux sédentaires sous une halle	
	Mme Bérangère FRERY ROMIER 6 route de Nurois Aurec M 28	<i>je suis très favorable à cette initiative et aux nouveaux projets prévus ! Cela va permettre de redynamiser le centre-ville d'Aurec.</i>		

	Céline DEFOUR M 29	Avis défavorable. <i>L'espace en question offre une dynamique de vie à la commune notamment lors des puces du dimanche. Par ailleurs, d'autres locaux inhabités ou inutilisés pourraient sans doute offrir des opportunités</i>	Avec la création d'une halle couverte place des hêtres nos marchés et brocantes seront transférés Pas de locaux actuellement vacants dans le centre permettant l'installation de commerces de plus de 100 m ²
	R 1 (illisible)	Défavorable au projet	
	M GIRI 54 Av du pont Aurec (?) R 2	A signé la pétition ; <i>mais après avoir tous les éléments, je suis pour les commerces</i>	
	Mme Marie Lou MASCLAUX R 3	Défavorable <i>Il y a assez de commerces non utilisés pour subvenir aux besoins.(...) il faut réaménager cette zone, un coin arboré serait plus agréable qu'un immeuble.</i>	Pas de locaux actuellement vacants dans le centre permettant l'installation de commerces de plus de 100 m ² Projet d'un Rez de chaussé avec un niveau R+1 maximum et pas d'un immeuble
	Jean Louis VARILLON R 4	Défavorable <i>Je suis contre ce déclassement car cette place est belle et n'a pas besoin d'être bétonnée. Cette fontaine agréable Aménageons d'abord des anciens locaux avant de détruire de belles chose comme cette place certes à rénover</i>	Les études en cours n'ont pas permis de trouver des locaux qui puissent être reconvertis, réaménagés en grande superficie
	M Gilles BERARD R 5	Je suis pour l'ouverture de la boucherie place de la Fontaine	
	(illisible) R 6	<i>En laissant des espaces verts et des parkings, pourquoi pas ?</i>	
	M et Mme BERNAUD R 7	Nous sommes pour l'ouverture de la boucherie place de la Fontaine	
	M David CAVALLOTO et Mlle OUADAH Nevem R 8	Nous sommes pour l'ouverture de la boucherie place de la Fontaine	

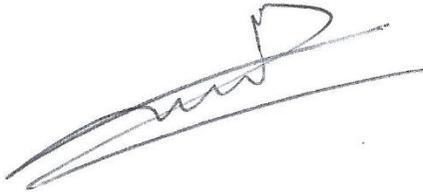
	<p>(illisible) R 9</p>	<p><i>Projet aberrant surtout avec le projet du marché couvert</i> <i>Quid des parkings ?</i> <i>L'esthétique sera-t-elle préservée ?</i> <i>Pourquoi cette construction alors que des locaux sont vides ?</i></p>	<p>Pas de locaux actuellement vacants dans le centre permettant l'installation de commerces de plus de 100 m² Projet d'un Rez de chaussé avec un niveau R+1 maximum et maintien de la partie parking en l'état</p>	
	<p>Mme Sara LAMOUREUX 3, place des Echaneaux R 10</p>	<p><i>Je suis pour afin que le boucher puisse bénéficier d'un local adapté.</i></p>		
	<p>M GAUCHER 35 impasse des pruniers Aurec R 11</p>	<p><i>Je suis contre : je ne sais pas où il faudra aller se garer</i></p>	<p>maintient de la partie parking en l'état</p>	
	<p>DRAPIER R 12</p>	<p><i>Favorable à l'ouverture de la boucherie, pour éviter la fermeture de ce commerce</i></p>		
	<p>Mme Véra DA COSTA MARTINS 17 Bld Saint- Roch Aurec R 13</p>	<p><i>S'inquiète du devenir du commerce local, compte tenu du projet de grande surface commerciale en entrée de ville. Il y a suffisamment de nombreux locaux commerciaux vacants. On détruit une place historique d'Aurec avec des arbres. Est-ce que l'argent public est destiné à privilégier un commerçant</i></p>	<p>Très peu de locaux inoccupés – pas de locaux de plus de 100 m² de disponible : Les études en cours n'ont pas permis de trouver des locaux qui puissent être reconvertis, réaménagés en grande superficie. L'espace de la place de la fontaine a fait l'objet d'un aménagement récent datant des années 1970 et que cet espace ne représente aucun caractère</p>	
	<p>Mme Marguerite BOUDAREL 442, rue des Tuileries Aurec R 14</p>	<p><i>Je suis contre ce projet</i> <i>Pour les mêmes raison que la peronne précédente.</i></p>	<p>Très peu de locaux inoccupés – pas de locaux de plus de 100 m² de disponible : Les études en cours n'ont pas permis de trouver des locaux qui puissent être reconvertis, réaménagés en grande superficie. L'espace de la place de la fontaine a fait l'objet d'un aménagement récent datant des années 1970 et que cet espace ne représente aucun caractère</p>	

<p>Mme Jeannine FREYSSINET et M Auguste FREYSSINET O 4</p>	<p><i>Se présentent au nom de leur fille Mme Guylaine FREYSSINET (voir O 1 et L 1)</i> <i>Ils remettent trois dossiers</i></p> <p>L 3 : ils s'interrogent sur la nécessité de construire un bâtiment de 250 m² de surface commerciale en rez de chaussée, alors qu'il y a des surfaces commerciales vacantes selon eux. Construire plus petit limiterait les désagréments pour l'ensemble du voisinage et permettrait de végétaliser la place. S'interrogent également sur le projet de <i>halle commerçante</i> de la place des hêtres qui pourrait intégrer des commerçants. Une étude a-t-elle été faite ? Ils rappellent que la concurrence entre commerce sédentaire et forain existe déjà (exemple des boulangers le vendredi) Ils s'interrogent sur les besoins en stationnement pour la construction projetée comme exigé par le PLU. Où pourra-t-on les satisfaire ?</p> <p>L 4 : idem L 1 avec 103 signatures supplémentaires</p> <p>L 5 : ils font remarquer que la dénomination « <i>Place de la Fontaine</i> » est un usage mais n'est pas mentionnée au cadastre. Le « plan provisoire géomètre » est erroné, car il mentionne <i>Avenue de Verdun</i> alors qu'il s'agit de la <i>Rue de la plaine</i> , d'où selon eux un risque de confusion.</p>	<p>Très peu de locaux inoccupés – pas de locaux de plus de 100 m² de disponible : Les études en cours n'ont pas permis de trouver des locaux qui puissent être reconvertis, réaménagés en grande superficie.</p> <p>Après expertise du Bureau d'Etudes Citadia sur l'implantation d'une halle couverte sur la commune, il a été recommandé et donc décidé de ne pas créer des espaces commerciaux sédentaires sous une halle</p> <p>Le parking actuel de la place de la fontaine sera maintenu en l'état. Une réflexion globale sur le stationnement en centre-ville est en cours avec la possibilité d'acquisition de terrain pour en créer de nouveaux</p> <p>Rappel de l'Affichage sur la Terrain, de la publicité faite sur les réseaux sociaux, le site internet de la mairie, les plans annexés au descriptif du projet a écarté tout risque de confusion sur le lieu concerné par le projet.</p>		
<p>Mme Denise GOUDARD, Martine CROS, Nelly JAILLON, Claire WOLNIAK</p>	<p><i>Les commerces sur le passage travaillent mieux que ceux qui sont dans le centre.</i> <i>M BINE est actuellement dans un magasin qu'on ne peut pas agrandir.</i> <i>Le « centre d'Aurec », c'est l'Avenue de Firminy et l'avenue du pont.</i></p>			

	O 5	Quatre avis favorables <i>Il existe des locaux vacants mais pas adaptés (exemple d'un local avec trois marches à l'entrée).</i>		
130423	Association AUREC environnement L 2 M Pierre ARDORE représentant l'association O 6	<i>S'interroge sur la nécessité de ce projet de déclassement :</i> -existence de locaux vacants ou qui vont le devenir. -projet de halle couverte <i>pour recevoir et pourquoi pas installer des commerçants.</i> -les choix récents d'installation de commerces se font le long de l'axe routier principal. <i>Ca favorise la désertification du centre historique. Ca va à l'encontre des recommandations actuelles en matière de déplacement.</i> -s'inquiètent de la minéralisation de cet espace. <i>Les arbres constituent une végétation indispensable à préserver.</i> -défavorable au déclassement	Ce qui résulte de l'étude Petite Ville de Demain : la ville du ¼ d'heure avec l'ensemble des services regroupés dans un rayon inférieur à 15 minutes à pied (cf annexe 3) Le château qui ouvre ses portes le 29 avril 2023 au public existe sur le centre ancien. Il y a aussi le projet d'ouverture d'une librairie sur ce centre ancien. L'espace concerné de la place de la fontaine est actuellement minéralisé à 80 % (enduit d'enrobé et de pavés). L'intention du projet est d'avoir une qualité paysagère et de maintenir un maximum d'espace sans imperméabilisation. Politique générale sur la commune de plantation, de renaturation, qui s'appliquera sur cet espace	
	Mme Monique TOMASI et Mme Georgette RICHAUD Aurec O 7	<i>On veut garder la fontaine.</i> <i>On est contre le projet, qui revient cinquante ans en arrière.</i> <i>Le commerce, ça ne marche pas à cause de l'emplacement.</i>		

Procès verbal dressé le 14 avril 2023

Le commissaire enquêteur :



Mail d'envoi de la mairie et pièces jointes :

Bonjour M. CHAVENT,

Pour faire suite à votre mail ci-dessous, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le PV des observations reçues du public durant l'enquête publique complété avec les réponses de la Mairie et les pièces annexes en appui.

PS : pour l'observation de M. BINE du 06/04/2023 vous avez mis L 2, il me semble que c'est L 3 car la L 2 est celle d'Aurec Environnement.

Bonne réception.

Bien cordialement.

Brigitte FAURE

Responsable Affaires Générales
Secrétariat du Maire - Communication

Mairie d'AUREC SUR LOIRE



04.77.35.40.13

Pièces jointes à la réponse de la Mairie :

VILLE D'AUREC SUR
LOIRE



POLICE MUNICIPALE
Place DU BREUIL
43110 AUREC SUR LOIRE
Tél: 0671017219

NATURE DE L'INFORMATION :

Présence place de la Fontaine

DESTINATAIRES :

- Copie à Monsieur le Maire (1ex),
- Archives du service (1ex),

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAPPORT D'INFORMATION

N°2023-04-47 du 07/04/2023

(Article 429 et 537 du Code de Procédure Pénale)

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril à onze heures et trente-trois minutes
Nous soussigné(s), Brigadier-Chef Principal POINT Guillaume,
Assisté(s) de

Agent(s) de police judiciaire adjoint(s) dûment agréé(s) et assermenté(s),
revêtu(s) de notre uniforme et en résidence à AUREC SUR LOIRE

Vu les articles :

- L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- 21, 21-2°, 21-2 et 78-6 du Code de Procédure Pénale,
- L511-1 du Code Sécurité Intérieure,

Vu les instructions reçues, rapportons les opérations suivantes :

---Dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet Place de la Fontaine
à Aurec sur Loire, avons procédé à la prise de clichés photographiques entre le
2 avril 2023 et le 6 avril 2023 à différents horaires.---

---Voici le détail: le 2 avril à 16h00, le 3 avril à 11h30, le 4 avril à 9h30, le 5 avril
à 12h45 et le 6 avril à 16h.---

---Nous pouvons constater que la fréquentation sur la place est nulle.---

---En pièces jointes les clichés photographiques des lieux.---

Rapport fait pour être transmis à Monsieur le Maire de AUREC SUR LOIRE.

En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à toutes fins que vous
jugerez utiles.

Fait et clos à AUREC SUR LOIRE
Le 07/04/2023

Les agents de Police Judiciaire adjoints
Nom(s) et signature(s)

Vu et transmis le 07/04/2023, par le chef de service.





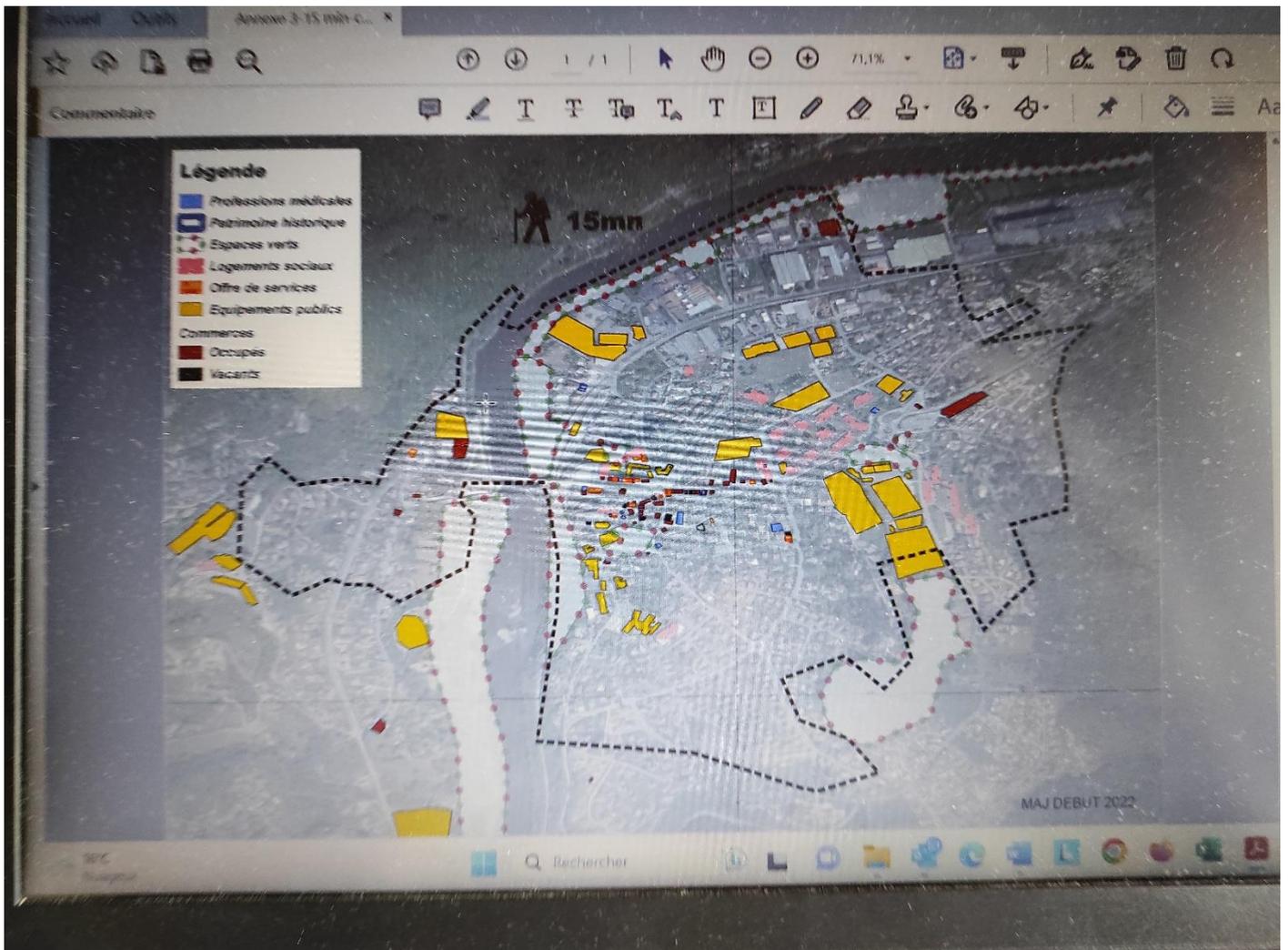


SUIVI DES RDV DU MAIRE AVEC LES PORTEURS DE PROJETS DE COMMERCES

Date RDV	Objet du RDV	Suite
22/01/21 - 11h00		Présentation de son activité Rue de la Flachère - Arts des matériaux Associés
27/01/21 - 15h00		Présentation projet commerce restauration
15/02/21 - 11h00	Présentation projet miellerie La Grangeasse + dde renseignement sur aides/subventions possibles	Activité en cours
10/03/21 - 11h00	Projet ouverture fromagerie à Aurec sur Loire	Est restée ouverte environ 1 an
15/04/21 - 11h00		Projet d'agrandissement de sa boucherie - recherche d'un local de 150 m ² minimum
22/04/21 - 18h00	Projet d'ouverture d'un atelier de chocolat - recherche local et aides financières	ouvert en zone artisanale
25/05/21 - 11h00	Projet d'ouverture d'une librairie	Projet en cours
27/05/21 - 11h00	projet activité kiné - recherche local achat + collaboration avec des logements pour personnes âgées	2023 - projet d'installation d'un cabinet de kiné en cours dans ancien local Bar des Sportifs rue du monument
07/06/21 - 14h30	présentation activité barbier rue du commerce	Activité en cours
09/06/21 - 15h30	Présentation - Reprise PMU depuis 2 mois + ouverture snack en face Au'recto-verso	Août 2021 il a cédé ses parts, l'activité ne lui convenait pas Fermeture des 2 commerces --> PMU repris et projet en cours d'une onglerie sur le deuxième local
01/10/21 - 10h30	Possibilités de projets d'un cabinet dentaire sur Aurec	projet abandonné
13/12/21 - 11h00	Présentation projet boutique de lunettes en septembre 2022 - recherche local + logement à acheter	boutique Q de bouteille ouvert rue du commerce depuis 2022
22/02/22 - 10h00	projet ouverture commerce de déco avenue de firminy en mai 2022	magasin de décoration ouvert en 2022 avenue de Firminy
07/03/22 - 11h00	Projet ouverture cabinet ostéo sur Aurec	ouvert en 2022 rue du monument
17/03/2022	Gérant savonnerie l'authentique - projet élargissement gamme de produits - recherche d'un local type labo pour confectionner des produits et stocker	Actuellement chez eux
04/05/22 - 11h00	Projet d'ouverture d'un PMU/BUREALISTE - ancien bulraliste sur St Etienne il a vendu son Fonds de commerces en janvier - voir pour obtenir un nouvelle licence pour aurec	Abandon du projet
25/05/22 - 15h00	Projet cabinet infirmière Asalé (association asalé portée par l'ARS et SS - protocole avec le cabinet médical d'Aurec) - recherche d'un local à proximité	ouvert en 2022 rue du monument
01/06/22 - 15h00	Projet commerce audio solution - recherche d'un local de 50 m ²	ouvert en 2022 Avenue de Firminy
22/06/22 - 11h00	Projet reprise bar pmu tabac d'Aurec suite liquidation	Abandon du projet
28/07/22 - 11h00		Projet d'ouvrir un magasin Pressing+service de nettoyage sur la commune - A la recherche d'un local d'au moins 70 m ²
02/03/22 - 15h00		Projet nouveau commerce de boucherie sur Aurec - extension
21/09/22 - 15h00		Avancement projet commerce boucherie

22/09/22 - 17h00	Reprise ancien PMU en bar-restaurant	ouverture en 2022 Chez Marianne
03/10/22 - 17h15		Présentation activité infirmière puer + soutien parentalité - projet d'intervenir sur la commune
15/12/22 - 16h00	présentation projet traiteur dans les anciens locaux de bérard rue centrale d'ici début d'année 2023	Actuellement en travaux - ouverture prévue en mai 2023
21/12/22 - 15h00	Projet d'installation d'un cabinet de dentiste - recherche local à la location	Achat en cours - ouverture prévue en juillet 2023 avenue du Forez
05/01/23 - 11h30	Présentation de son projet d'ouverture d'un institut d'onglerie - recherche d'un local	Ouverture prévue d'ici été 2023 - rue du commerce
24/01/2023	projet ouverture magasin vélo	achat local ancienne pharmacie en cours pour une ouverture d'ici été 2023 Avenue de Firminy
06/02/23-11h00		Recherche d'un petit local faible loyer (150 €) pour ouvrir un cabinet naturopathe
07/03/23 - 14h00		Point maintien de son épicerie suite aux augmentations de loyer et des coûts d'énergie
22/03/23 - 16h00		Présentation de son projet de commerce - reprise du double 6
04/04/23 - 15h00		Projet boutique de créateurs et artisans - recherche d'un local
17/04/23 - 17h00		Projet société Taxi-Ambulance - renseignement démarche licence, autorisation

ANNEXE 3



FIN DES ANNEXES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 22 mai 2023, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : 12 mai 2023

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Sébastien DIONET, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY par Nathalie JOLIVET, Laura GRIMA par Elisabeth MOULIN, Maryse PARRAT par Claude VIAL, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Stéphanie CUSSONNET par Joëlle GOMEZ, Michel BEAL par Bernard BOURGIE

EXCUSEE NON REPRESENTEE : 0

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 23
	Excusés représentés : 6	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mme Pauline GRANGER a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2023_DEL_111

OBJET : Déclassement du domaine public d'une partie de la place de la Fontaine et intégration dans le domaine privé de la commune

Vu le projet de déclassement pour partie de la Place de la Fontaine en vue de son classement dans le domaine privé de la commune, établi par Monsieur le Maire,
Vu la délibération n° 2022_DEL_128 du Conseil Municipal en date du 07/11/2022 approuvant le projet de déclassement pour partie de la Place de la Fontaine et décidant le lancement d'une enquête publique,

Vu l'arrêté n° 2023_A_022 du Maire en date du 8 mars 2023 prescrivant l'enquête publique préalable au déclassement pour partie de la Place de la Fontaine,

Considérant que l'enquête publique qui s'est déroulée du 29 mars 2023 à 9h jusqu'au 13 avril 2023 à 17h n'a donné lieu à aucune observation de nature à remettre en cause le déclassement,

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur, et son avis favorable,

Vu le plan provisoire du géomètre,

Monsieur le Maire informe les élus que le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions sur l'enquête publique relative au déclassement du domaine public pour partie de la Place de la Fontaine (copie joint en annexe). Il a émis un avis favorable en recommandant de rappeler explicitement lors du déclassement et lors de la vente du terrain les contraintes entourant le projet de construction relative à sa hauteur (hauteur au faîtage à préciser pour le bâtiment R+1), surface d'emprise au sol (de 250m²), préservation des arbres en bonne santé et notamment l'arbre situé au sud-est de la place.

Avis favorable à la majorité (Pour : 26 ; Contre : 2 – M. VALEYRE et M. CHAMPAVERE ; Abstention : 1 – M. FERRET).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Approuve le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;
- Décide le déclassement pour partie de la Place de la Fontaine autorisant un projet de construction d'un bâtiment en Rez de Chaussée/R+1 au maximum, soit à 7m maximum la hauteur à l'égout (la référence de la hauteur à l'égout est celle employée dans le règlement du PLU et non la hauteur au faitage), d'une surface au sol ne pouvant excéder 250 m² et permettant de préserver l'arbre en bonne santé situé au sud-est de la place ;
- Approuve l'incorporation dans le domaine privé de la commune la partie déclassée de la place de la Fontaine selon le plan provisoire annexé.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Le Maire

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie, et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le

25/05/2023

Département de la Haute-Loire

Commune d'AUREC SUR LOIRE

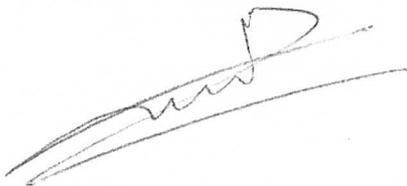
Enquête publique

relative au déclassement du domaine public de la commune
– place de la Fontaine pour partie

RAPPORT

Monistrol sur Loire, le 12 mai 2023

Yves CHAVENT commissaire enquêteur



Sommaire :

1. Généralités

1.1 objet de l'enquête publique	p 3
1.2 cadre juridique	p 3
1.3 présentation du projet	p 3
1.4 composition du dossier	p 3

2. organisation et déroulement de l'enquête

2.1 désignation du commissaire-enquêteur	p 4
2.2 déroulement de l'enquête	p 4
2.3 personnes rencontrées	p 4
2.4 visite du site	p 4
2.5 affichage et publicité	p 4
2.6 difficultés rencontrées	p 4
2.7 dénombrement des observations recueillies	p 4
2.8 clôture de l'enquête publique	p 5

3. observations sur le dossier

p 5

4. analyse des observations

4.1 PV des observations recueillies et mémoire en réponse de la Mairie	p 5
4.2 synthèse et analyse des observations recueillies	p 6
4.3 recommandations	p 9

5. liste des annexes :

5.1 arrêté municipal	
5.2 avis d'enquête	
5.3 affichage mairie	
5.4 affichage sur le place	
5.5 publicités dans la presse	
5.6 PV des observations recueillies et réponses de la Mairie	

1. Généralités

1.1 Par délibération du 7 novembre 2022, le Conseil Municipal d'Aurec sur Loire a décidé de lancer la procédure de déclassement du domaine public d'une partie de la place de la Fontaine, préalable à une intégration dans le domaine privé de la commune, en vue de l'édification à terme d'un immeuble en R+1 avec 2 surfaces commerciales pour un total d'environ 250 m² d'emprise au sol.

Par arrêté municipal du 8 mars 2023, Monsieur le Maire d'Aurec sur Loire a organisé une enquête publique « *relative au déclassement du domaine public de la commune -Place de la Fontaine pour partie avec maintien des fonctionnalités* ».

1.2 La procédure de déclassement est fondée sur le code général des collectivités territoriales (art L 2241-1) et sur le code de la voirie routière (art L 141-3 et R 141-4 et suivants).

1.3

Dans le cadre du Programme Petite Ville de Demain dont la Commune d'Aurec sur Loire a été retenue afin d'améliorer le fonctionnement général du centre bourg, de développer et redynamiser le commerce local et de valoriser le patrimoine, un projet de réaménagement de la place de la Fontaine située aux abords de l'hôtel de ville et dans le domaine public de la commune d'Aurec sur Loire est à l'étude.

Le projet porte sur la réalisation d'un immeuble à usage de commerces (2 surfaces commerciales) et éventuellement d'habitation en R+1 pour un total d'environ 250 m² d'emprise au sol. Ce terrain est une dent creuse, minéralisé comprenant une fontaine hors d'eau et ne fonctionnant plus depuis plus de 5 ans. L'objectif est de pouvoir accueillir 2 magasins avec des surfaces supérieures à 100 m² (besoins actuels) tout en maintenant les fonctionnalités actuelles et en préservant les arbres en bonne santé et en maintenant de la végétalisation.

Afin de réaliser ce projet, la Place de la Fontaine, en partie (voir plan prévisionnel du géomètre en annexe), doit faire l'objet d'une procédure de déclassement de voirie communale après mise en oeuvre d'une enquête publique pour une intégration dans le domaine privé de la commune avec la création d'un numéro de parcelle.

(Extrait de la note descriptive au dossier)

1.4 Le dossier d'enquête publique comprenait :

- la délibération du CM du 7 novembre 2022
- l'arrêté du Maire portant ouverture de l'enquête publique et l'avis d'enquête publique
- les deux parutions dans la presse
- La note descriptive de l'opération
- un plan cadastral localisant la « parcelle » à déclasser, et une vue aérienne du même secteur.
- un plan projet de division établi par la cabinet AURA-GE géomètres experts mentionnant la surface apparente à déclasser (475 m²)

-un registre d'enquête publique coté et paraphé par le commissaire enquêteur et ouvert et clos par lui-même.

2. organisation et déroulement de l'enquête

2.1 Yves Chavent, inscrit sur la liste des commissaires-enquêteurs de la Haute-Loire, a été désigné par l'arrêté municipal du 8 mars 2023.

2.2 L'enquête s'est déroulée du 29 mars 2023 au 13 avril 2023 en mairie d'Aurec sur Loire.

2.3 J'ai rencontré M le Maire d'Aurec Claude VIAL, Mme Brigitte FAURE DG, M Yoann BOYER DST pour l'urbanisme le 8 mars 2023 à 9h30.

2.4 Le site de la « Place de la Fontaine » est parfaitement visible depuis la mairie. J'y suis donc passé à plusieurs reprises, et j'ai photographié les lieux et l'affichage qui s'y trouvait relatif à l'enquête publique.

2.5 L'avis d'enquête a été affiché sur le panneau d'affichage de la mairie, sur les lieux concernés par le projet. (voir annexes). L'avis d'enquête a été publié dans la Tribune le 15 mars 2023 et dans l'Eveil le 15 mars 2023. (voir annexe). L'avis d'enquête était disponible sur le site internet de la commune d'Aurec, conformément à l'arrêté municipal. Toutes les pièces du dossier étaient disponibles sur ce même site.

Le Maire d'Aurec a certifié l'affichage sur le panneau d'affichage de la mairie et sur la « place de la Fontaine » (voir deux certificats en annexe). J'ai constaté personnellement cet affichage tout au long de l'enquête.

2.6 Difficultés : l'enquête et notamment les deux permanences se sont déroulées sans incident.

Les observations reçues par mail et par courrier m'ont été régulièrement transmises par les services de la mairie.

A signaler cependant que la dénomination « *Place de la Fontaine* » ne semble pas avoir d'existence officielle (elle n'est pas répertoriée sur les plans de la commune). Les plans figurant au dossier permettent sans ambiguïté de définir la partie du domaine public communal objet du projet de déclassement.

Egalement faut il signaler que le plan de géomètre figurant au dossier comporte une erreur de dénomination de rue : la voie située entre la « place de la fontaine » et la mairie n'est pas l'avenue de Verdun mais la rue de la Plaine. Une personne a signalé ces anomalies lors d'une permanence. Il n'y avait cependant aucune confusion sur l'emplacement du projet.

2.7 j'ai reçu **56 observations dont 7 orales, 14 inscrites dans le registre, 6 par lettre, et 29 par mail.**

L'une des observations comportait **une lettre** accompagnée de **123 signatures**. La même lettre a été déposée une nouvelle fois avec **103 signatures** supplémentaires (Beaucoup de ces signatures proviennent de personnes domiciliés dans le centre).

Une observation a été reçue par mail dès avant l'ouverture de l'enquête et est incluse dans ce décompte.

Une observation a été reçue par mail après la clôture de l'enquête et n'a pas été prise en compte.

2.8 L'enquête a été clôturée le 13 avril 2023 à 17h. J'ai clos et signé le registre.

3. Observations sur le dossier :

3.1 Le dossier soumis à enquête expose les motifs et les caractéristiques du projet. Mais il reste fort sommaire, dès lors que porte uniquement sur le déclassement du domaine public. Le projet d'aménagement, le projet de construction ne sont pas connus. Seuls sont connus :

- la surface déclassée
- la future emprise des bâtiments mais pas leur localisation
- la hauteur maximale (imprécise : R+1)
- des activités commerciales en rez de chaussée.
- le maintien des arbres existants en bonne santé (il semble y avoir actuellement des arbres malades)
- le maintien d'une végétalisation dans le futur projet .

3.2 Le dossier a suscité beaucoup d'interrogations : voir par ex l'observation L1 accompagnée de plus de 200 signatures.

Cela ne saurait surprendre compte tenu du caractère « sommaire » du dossier de déclassement du domaine public.

3.3 La notice fait référence au programme « Petite ville de demain », qui concerne sur la Communauté de communes Loire-Semène les trois communes de Aurec sur Loire, Saint-Didier en Velay et Saint-Just Malmont. Il est regrettable qu'il n'y ait pas dans le dossier plus de détails sur ce programme, car il comporte un exposé de la situation du territoire d'Aurec qui explique la démarche de la commune : insuffisance de l'offre de locaux commerciaux dans le centre, vacances de logements en centre ville, lutte contre l'étalement urbain, aménagement paysager.

Il comporte également les « *orientations stratégiques* » concernant la commune, entre autre « *valoriser l'offre commerciale locale* ».

4. Analyse des observations du public :

4.1 J'ai transmis à M le Maire d'Aurec sur Loire le PV des observations recueillies par mail le 15 avril 2023. La commune m'a transmis ses réponses aux observations par mail du 18 avril 2023

(voir en annexe le PV des observations et les réponses du Maître d'ouvrage.)

4.2 Synthèse et analyse des observations recueillies :

Rappelons les orientations du projet telles qu'elles résultent de la notice:

Le Programme Petite Ville de Demain vise à améliorer le fonctionnement général du centre bourg, à développer et redynamiser le commerce local et à valoriser le patrimoine ; un projet de réaménagement de la place de la Fontaine (située aux abords de l'hôtel de ville et dans le domaine public de la commune d'Aurec sur Loire) est à l'étude.

Le projet porte sur la réalisation d'un immeuble à usage de commerces (2 surfaces commerciales) et éventuellement d'habitation en R+1 pour un total d'environ 250 m² d'emprise au sol. Ce terrain est une dent creuse, minéralisé comprenant une fontaine hors d'eau et ne fonctionnant plus depuis plus de 5 ans. L'objectif est de pouvoir accueillir 2 magasins avec des surfaces supérieures à 100 m² (besoins actuels) tout en maintenant les fonctionnalités actuelles et en préservant les arbres en bonne santé et en maintenant de la végétalisation.

Afin de réaliser ce projet, la Place de la Fontaine, en partie (voir plan prévisionnel du géomètre en annexe), doit faire l'objet d'une procédure de déclassement de voirie communale après mise en oeuvre d'une enquête publique pour une intégration dans le domaine privé de la commune avec la création d'un numéro de parcelle.

Les personnes qui se sont exprimées ont donné pour la plupart leur position favorable ou défavorable au projet . Tout en rappelant qu'une enquête publique n'est pas un référendum, j'ai noté que 24 personnes s'étaient exprimées **en faveur** du projet, que 27 personnes et deux associations s'étaient exprimées **contre** le projet, avec 225 signatures à l'appui (puisque une des personnes signataire a retiré sa signature pour se dire favorable au projet).

Beaucoup de personnes ont exprimé des inquiétudes, formulé des questions auxquelles la mairie a tenté de répondre .

Les thèmes abordés par les interventions sont les suivants :

- a) Les erreurs du dossier (obs **L 5**) : elles sont bien réelles mais n'ont eu aucune incidence sur les éléments du projet portés à la connaissance du public. La note et les plans du dossier permettaient **de connaître la localisation et l'objet de l'enquête**.
- b) Disparition du patrimoine : La notice rappelle que la fontaine ne fonctionne plus depuis cinq ans. Cette fontaine a été installée dans les années 1970, et ne présente pas de caractère

- patrimonial. Elle est sans doute présente dans l'imaginaire collectif, puisque la dénomination « place de la fontaine » (non officielle) est utilisée par toutes les personnes qui se sont manifestées.
- c) Existence d'un lieu de rencontre convivial : Cette affirmation , fréquente, est contestée par la mairie qui affirme au contraire que la place (en dehors du parking) est peu utilisée. Elle a fait prendre des photos par la Police Municipale à différentes heures, d'où il ressort que la fréquentation n'est pas significative :
- Voici le détail: le 2 avril à 16h00, le 3 avril à 11h30, le 4 avril à 9h30, le 5 avril à 12h45 et le 6 avril à 16h.---
- Nous pouvons constater que la fréquentation sur la place est nulle.---
- (extrait du rapport de Police Municipale annexé à la réponse de la commune)
- d) Cette place constituerait actuellement un espace de verdure : la mairie rappelle que cet espace est minéralisé à 80% (pavés et enrobé) stationnement parking. Il existe des arbres qu'il est prévu de conserver (sous réserve de maladie). La notice rappelle qu'il conviendra de « *mainten(ir) de la végétalisation* ». Le projet s'inscrit dans une démarche plus globale de la commune (*Politique générale sur la commune de plantation, de renaturation, qui s'appliquera sur cet espace*). Il conviendra de préserver le
- e) Certains (par ex **R 3** et **M 13**) critiquent le projet d'édifier « *un immeuble* » à cet emplacement. C'est bien le terme utilisé dans la notice du dossier. La commune rappelle la consistance du bâtiment projeté : rez de chaussée commercial et un étage (R+1) de 250 m2 d'emprise sur une parcelle (déclassée) de 475 m2. Cet aménagement constituera certes un changement : il conviendra d'être **attentif à l'insertion du projet au moment de l'élaboration du permis de construire**.
- Une observation (**O1** et **M1**) d'habitants voisin du projet s'inquiète de la possible perte de valeur des propriété voisines et des conséquences pour le voisinage (risque de « vues » sur les propriétés voisines, obstruction des vues sur le paysage). S'agissant d'un projet en centre ville, en milieu urbain, la crainte n'apparaît pas fondée, **d'autant plus que le projet est limité dans sa surface et sa hauteur**. Les atteintes sur les propriétés voisines résultant d'un tel projet n'excèdent pas ce que peut attendre un propriétaire en milieu urbain.
- f) stationnement et parkings : Une inquiétude récurrente est celle du devenir du parking actuel : la consultation du dossier a permis à bien des personnes de voir que le projet n'affectait pas le parking actuel. Son appartenance au domaine public n'est pas en cause. Sa fonctionnalité sera renforcée puisque le primeur et la brocante seront déplacés vers les futures halles. La commune indique : « *Une réflexion globale sur le stationnement en centre-ville est en cours avec la possibilité d'acquisition de terrain pour en créer de nouveaux* ». S'il est clair que le parking ne fait pas partie du projet, on peut aussi penser que l'aménagement futur affectera la consistance du parking (accès à la parcelle déclassé par exemple).

Les interrogations visent aussi les possibilités de stationnement liées au projet de construction sur la parcelle qui doit être déclassée. A cet égard il convient de rappeler que l'enquête porte uniquement sur le projet de déclassement d'une partie de la place et pas sur le projet de construction qui n'est pas à ce jour établi. Il appartiendra au constructeur d'établir un projet respectant les règles du PLU notamment en ce qui concerne le stationnement.

- g) Plusieurs observations (**O4** et **L 3** par ex) s'étonnent d'une apparente contradiction entre le projet de halle couverte place des Hêtres et le projet de déclassement soumis à enquête en vue notamment de la création de locaux commerciaux. La commune rappelle que la future halle couverte est destinée aux commerçants non sédentaires (comme le primeur qui occupe actuellement le parking). Le bureau d'étude consulté (Citadia) sur l'implantation d'une halle couverte sur la commune, a recommandé de ne pas créer des espaces commerciaux sédentaires sous une halle. On peut comprendre qu'il n'est pas souhaitable au plan commercial de juxtaposer des commerces non sédentaires et des commerces permanents (même si cela existe en pratique comme dans le cas cité des boulangers sédentaire et du marché : ils ne sont pas dans la même structure).

- h) **Renforcer le centre historique ou l'axe plus récent Avenue de Firminy-Place du Breuil-Avenue du pont ?** Ce débat apparait dans les observations **M 5** (*il faut préserver Aurec intra muros*), **M 21** (Association Préservons Aurec ensemble : *Il faudrait valoriser le bourg historique*) et **L 2** et **O 6** (association Aurec Environnement : *les choix récents d'installation de commerces se font le long de l'axe routier principal. Ca favorise la désertification du centre historique*).

La commune indique que des actions sont faites dans le centre historique : *Le château qui ouvre ses portes le 29 avril 2023 au public existe sur le centre ancien. Il y a aussi le projet d'ouverture d'une librairie sur ce centre ancien*. Par ailleurs le PLU interdit la transformation des locaux commerciaux en rez de chaussée en logement.

Dans le sens contraire, une observation (**O 5**) relève que *le « centre d'Aurec », c'est l'Avenue de Firminy et l'avenue du pont*.

Le choix de la commune est donc en cohérence avec l'évolution des pratiques commerciales dans le « centre » d'Aurec, ce que la commune ne peut ignorer.

- i) **L'argument le plus fréquemment invoqué contre le projet est l'existence de locaux commerciaux vacants dans le centre d'Aurec.** La notice explique vouloir « *accueillir 2 magasins avec des surfaces supérieures à 100 m² (besoins actuels)* ». L'une des personnes qui s'est exprimée (**L 6**), commerçant d'Aurec, indique chercher une surface de 150 m² pour développer son activité.

Il est vrai que le dossier d'enquête ne donne pas beaucoup de précision sur les demandes et les disponibilités en locaux commerciaux. En réponse aux observations (voir la réponse aux observations **O1** et **L1**), la commune produit des explications circonstanciées sur les locaux

commerciaux vacants, les causes connues de vacances, les surfaces, les changements en cours.

Locaux actuellement font l'objet d'un tableau de suivi mise à jour régulièrement avec les surfaces, les montants des loyers quand on les connaît – locaux restent rarement vacants longtemps sauf pour des situations particulières comme liquidation – A noter qu'il n'y a pas de locaux vacants au-delà de 100 m² dans le centre d'Aurec sur Loire (exemple des 2 pharmacies et du cabinet vétérinaire qui ont dû se construire sur de nouveaux emplacements). Les études en cours n'ont pas permis de trouver des locaux qui puissent être reconvertis, réaménagés en grande superficie.

Etat des locaux vacants en cours :

- Ancienne pharmacie avenue de firminy : local vendu ouverture prochaine d'un magasin de vélo*
- Ancien toiletteur rue du monument : local en cours de rénovation pour l'installation d'une nouvelle activité institut esthétique*
- Ancien Bar rue du monument : travaux de rénovation en cours pour l'installation d'un cabinet de kiné*
- Ancien commerce de fruit rue centrale : transaction de vente en cours pour l'installation d'un futur traiteur*
- Ancien commerce Restauration rapide Rue centrale – Onglerie ouverte depuis mi avril 2023*
- Local avenue du forez ancien dentiste – vendu pour un nouveau projet de dentiste ouverture en juillet 2023 prévue*
- Local expert comptable rue du monument vient de fermer au 01/04/2023 (45 m²)*
- ancienne boulangerie rue du monument : les propriétaires ne souhaitent pas le louer ou le vendre*

A noter que le Kebab de l'avenue de Firminy, évoqué par certains, fonctionne.

L'ancien local de la pharmacie (environ 80m²), souvent cité, va donc abriter prochainement une activité nouvelle.

La mairie soutient donc à juste titre qu'il n'y a pas de locaux actuellement vacants permettant l'installation de commerces de plus de 100 m².

- j) Quant à la demande de locaux commerciaux**, la commune explique qu'elle est sollicitée par divers porteurs de projet qui cherchent des locaux commerciaux en centre ville. Certains cherchent un local de 100 m² voire plus, ce qui n'est effectivement pas facile dans le bâti ancien. Le projet est, en partie, une réponse adaptée à cette situation.

4.3 Restreindre l'étalement urbain, c'est aussi renforcer et densifier le centre notamment dans ses activités commerciales. Certaines observations évoquent l'installation d'une surface commerciale à l'entrée d'Aurec, ce qui peut apparaître contradictoire.

Mais l'aménagement de nouvelles surfaces commerciales dans le centre, comme la création de la halle couverte, contribueront à l'amélioration de l'offre commerciale et à la lutte contre l'étalement urbain.

S'agissant de nouveaux bâtiments dans le centre urbain, il appartiendra à la commune d'être particulièrement attentive au respect de la réglementation notamment par rapport au stationnement), à l'insertion dans le paysage urbain, à la végétalisation des espaces extérieurs lors de l'élaboration et de l'examen du projet de construction et du permis de construire.

Je recommanderai à la commune :

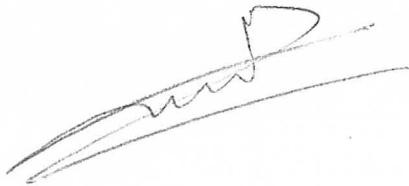
-d'être attentive à tous les stades du projet au **maintien de l'arbre existant** dans l'angle sud-est de la parcelle déclassée.

-de préciser au moment du déclassement et au moment de la vente du terrain la hauteur **en mètres**, **au faitage** que le futur bâtiment ne devra pas dépasser, ainsi que la surface d'emprise au sol du futur bâtiment

-d'être particulièrement **attentive à l'insertion du projet dans le paysage urbain et à sa végétalisation.**

Monistrol sur Loire le 12 mai 2023

Yves Chavent, commissaire-enquêteur



AR Prefecture

043-214300121-20230522-2023_DEL_111-DE
Reçu le 25/05/2023

AR Prefecture

043-214300121-20230522-2023_DEL_111-DE
Reçu le 25/05/2023

Département de la Haute-Loire

Commune d'AUREC SUR LOIRE

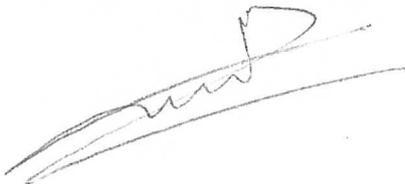
Enquête publique

relative au déclassement du domaine public de la commune
– place de la Fontaine pour partie

ANNEXES au rapport d'enquête

Monistrol sur Loire, le 12 mai 2023

Yves CHAVENT commissaire enquêteur



Annexes au rapport d'enquête

1-arrêté municipal organisant l'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire

ARRÊTES DU MAIRE

ARRÊTE N° : 2023_A_022

OBJET : Ouverture de l'enquête publique relative au déclassement du domaine public de la commune – place de la Fontaine pour partie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2112-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et R 141-4 et suivants,

Vu la délibération n° 2022_DEL_128 du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2022 approuvant le recours à la procédure de déclassement du domaine public communal pour partie la place de la Fontaine et autorisant Monsieur le Maire à organiser une enquête publique préalable et à accomplir toutes les formalités relatives à cette procédure,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

ARRÊTONS :

Article 1^{er} : Objet, Date, Durée de l'enquête publique :

Il sera procédé à une enquête publique relative au déclassement du domaine public d'une partie de la Place de la Fontaine située sur la commune d'Aurec sur Loire du mercredi 29 mars 2023 à 9h00 au jeudi 13 avril 2023 à 17h00, soit pendant une durée de 15 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est fixé à la Mairie d'Aurec sur Loire, Place du Breuil – 43110 AUREC SUR LOIRE.

Article 2 : Personne responsable juridiquement du projet et demande d'information :

Monsieur le Maire d'Aurec sur Loire est responsable juridiquement du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la Mairie d'Aurec sur Loire – Place du Breuil – Pôle Affaires Générales – 43110 Aurec sur Loire (04 77 35 40 13 – enquetepublique@mairie-aurec.fr)

Article 3 : Désignation du Commissaire Enquêteur :

Monsieur Yves Chavent, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur

Article 4 : Composition du dossier soumis à l'enquête publique :

Le dossier de mise à l'enquête comprend :

- Une copie de la délibération n° 2022_DEL_128 du 7/11/2022
- Une copie du présent arrêté
- Une notice explicative comprenant la note descriptive, un plan de situation cadastrale et une vue aérienne, un plan de projet de division.

Article 5 : Modalités de l'enquête publique et observations du public :

Après accomplissement des mesures de publicité du présent arrêté et pendant la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie d'Aurec sur Loire, place du Breuil, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie à savoir : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h15 et le mardi de 9h00 à 12h15.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune d'Aurec sur Loire (<http://www.mairie-aurec.fr/>)

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur le registre papier ouvert à cet effet,
- Par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur à l'adresse postale de la Mairie d'Aurec sur Loire – Place du Breuil – 43110 AUREC SUR LOIRE,
- Par courrier électronique à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur à l'adresse suivante enquetepublique@mairie-aurec.fr (sachant que toutes les observations seront rendues publiques et visibles de tous sur le site internet de la mairie)

Le commissaire-enquêteur sera présent à la mairie d'Aurec sur Loire – Place du Breuil – 43110 Aurec sur Loire, pendant la durée de l'enquête publique pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Mercredi 29 mars 2023 de 9h00 à 12h00,
- Jeudi 13 avril 2023 de 14h00 à 17h00.

Article 6 : Clôture de l'enquête publique :

A l'expiration du délai d'enquête prévue à l'article 1^{er}, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur. Le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront remis à la mairie d'Aurec sur Loire dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête.

Article 7 : Diffusion du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur :

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera consultable en mairie d'Aurec sur Loire – place du Breuil – 43110 Aurec sur Loire aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune d'Aurec sur Loire (<http://www.mairie-aurec.fr/>), pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Article 8 : Publicité de l'enquête publique :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie, affiché en Mairie quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci dans 2 journaux locaux diffusés dans le Département (La Tribune le Progrès Edition Haute Loire – La Montagne Edition Haute Loire)

Cet avis sera disponible sur le site internet de la mairie www.mairie-aurec.fr

Cet avis sera, en outre publié par voie d'affiches (Format A3 sur papier jaune) dans les lieux suivants :

- Sièges de la Mairie (panneau extérieur),
- Place de la Fontaine

Article 9 : Décision au terme de l'enquête publique :

Le Conseil municipal délibérera à l'issue de l'enquête publique et de la remise des conclusions du commissaire-enquêteur sur ce projet de déclassement.

Article 10 : Exécution du présent arrêté :

Monsieur le Maire d'Aurec sur Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 11 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 12 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, affiché en Mairie, publié sur le site internet de la mairie et transmis au contrôle de légalité.

Fait à Aurec sur Loire, le 08 mars 2023

Le Maire

Claude VIAL

2-Avis d'enquête

Date d'affichage : 13/03/2023

COMMUNE D'AUREC SUR LOIRE

Avis d'ouverture d'enquête l'enquête publique relative au déclassement du domaine public de la commune – place de la Fontaine pour partie

Par arrêté municipal n° 2023_A_022 du 8 mars 2023, le Maire d'Aurec sur Loire Claude VIAL a décidé de l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 15 jours, soit du **29 mars 2023 à 9h00 au 13 avril 2023 à 17h00**, au siège de la mairie d'Aurec sur Loire – Place du Breuil – 43110 AUREC SUR LOIRE.

Cette enquête porte sur le déclassement du domaine public pour partie de la Place de la Fontaine située sur la Commune d'Aurec sur Loire.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier de déclassement du domaine public à partir du **29 mars 2023 à 9h00 jusqu'au 13 avril 2023 à 17h00**, à la mairie d'Aurec sur Loire, aux jours et heures d'ouverture au public ou sur le site internet de la mairie <http://www.mairie-aurec.fr>.

Le public pourra consigner directement ses observations sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet à la mairie d'Aurec sur Loire, les adresser par correspondance postale à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie d'Aurec sur Loire – place du Breuil – 43110 AUREC SUR LOIRE, les adresser par courriel à l'adresse électronique enquetepublique@mairie-aurec.fr, (sachant que toutes les observations seront rendues publiques et visibles de tous sur le site internet de la mairie).

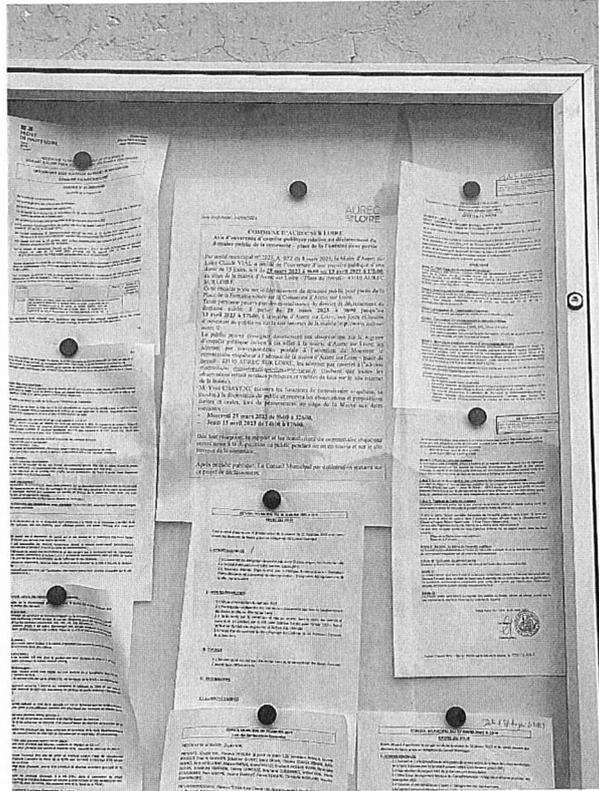
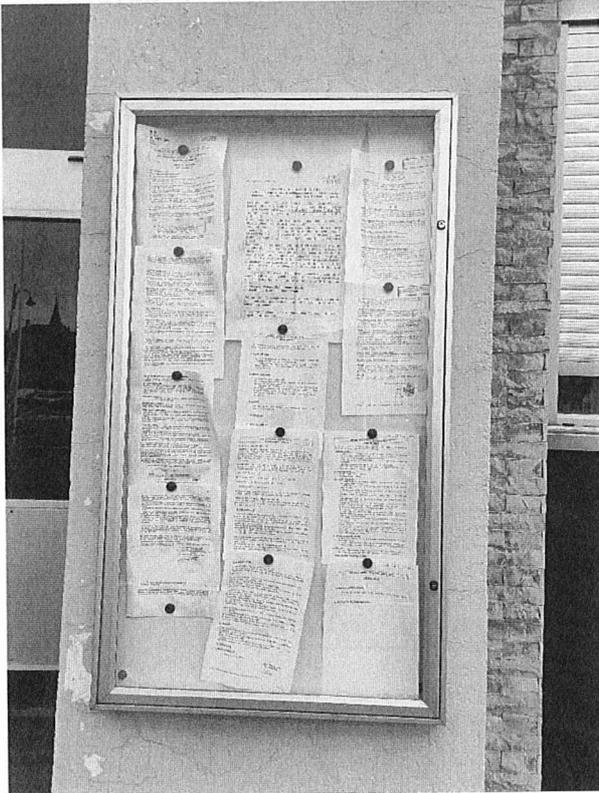
M. Yves CHAVENT assurera les fonctions de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra les observations et propositions écrites et orales, lors de permanences au siège de la Mairie aux dates suivantes :

- **Mercredi 29 mars 2023 de 9h00 à 12h00,**
- **Jeudi 13 avril 2023 de 14h00 à 17h00.**

Dès leur réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie et sur le site internet de la commune.

Après enquête publique, Le Conseil Municipal par délibération statuera sur ce projet de déclassement.

3-affichage en mairie



AUREC
SUR
LOIRE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Claude VIAL, Maire de la commune d'Aurec sur Loire, certifie avoir publié sur le site internet de la Mairie d'Aurec sur Loire et affiché sur le panneau extérieur de la Mairie d'Aurec sur Loire, le 10 mars 2023 :

- l'arrêté du Maire n° 2023_A_022 du 8 mars 2023 portant sur l'ouverture de l'enquête publique relative au décaissement du domaine public de la Place de la Fontaine pour partie située sur la Commune d'Aurec sur Loire.

Fait à Aurec sur Loire, le 10 mars 2023,



Membre de la communauté de
communes Loire-Saône

Mairie d'Aurec sur Loire
place du Breuil
43150 AUREC SUR LOIRE

Tél. 04 77 35 40 13
Fax. 04 77 35 01 26

mairie@mairie-aurec.fr
www.mairie-aurec.fr

4-affichage « place de la Fontaine »



AUREC
SUR
LOIRE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Claude VIAL, Maire de la commune d'Aurec sur Loire, certifie avoir :

- publié sur le site internet de la Mairie d'Aurec sur Loire le 10 mars 2023 : l'avis d'ouverture de l'enquête publique relative au déclassement du domaine public de la Place de la Fontaine (pour partie) située sur la Commune d'Aurec sur Loire
- affiché sur le panneau extérieur de la Mairie et sur la Place de la Fontaine, le 10 mars 2023 : l'avis d'ouverture de l'enquête publique relative au déclassement du domaine public de la Place de la Fontaine (pour partie) située sur la Commune d'Aurec sur Loire – sur papier de couleur jaune et de format A3.

Fait à Aurec sur Loire, le 10 mars 2023.

Le Maire,

 Claude VIAL

Membre de la communauté de
communes Loire Saône

Mairie d'Aurec sur Loire
place du Breuil
43110 AUREC SUR LOIRE

TÉL. 04 77 35 40 13
Fax. 04 77 35 01 28

mairie@mairie-aurec.fr
www.mairie-aurec.fr

5- publication dans la presse

Lundi 13 mars 2023

LA TRIBUNE | HAUTE-LOIRE ANNONCES LÉGALES | 17

HAUTE-LOIRE

WaffApp, l'appli qui sécurise la randonnée et la course à pied



En plus des données sur les dangers, l'application intègre de nombreuses informations sur les points d'intérêt. Photo Progrès/Rémy PERRIN

Avec 18 000 téléchargements, l'application stéphanoise collaborative WaffApp poursuit son développement. Sur le même modèle que Waze, elle avertit les randonneurs et coureurs des potentiels dangers qu'ils pourraient rencontrer sur leur sentier.

Àu moins 27 millions de Français pratiquent la randonnée pédestre ou la marche loisir (la petite balade digestive du dimanche par exemple) au moins une fois par an selon une étude récente de la Fédération française de la randonnée. Et au moins 12 millions s'adonnent à la course à pieds selon le baromètre 2022 du running

par QSmart et Vivandi (Diagram). « Je cours régulièrement et un jour j'ai été agressé par un chien rencontré sur mon chemin. J'ai appris que ce chien était connu pour ses sorties agressives... cela m'a fait cogiter », raconte Jérôme Bnyas, par ailleurs coach mental à Saint-Chamond.

L'idée de WaffApp a pointé : la création d'une communauté qui pourrait signaler aux autres membres les dangers potentiels. Par exemple, un chien agressif ou une zone de chasse. Un peu sur le même modèle que Waze, l'application collaborative des conducteurs où chacun peut signaler un véhicule arrêté sur une bande d'arrêt d'urgence ou un animal errant par exemple afin d'avertir les autres

AVIS Enquêtes publiques AUREC LOIRE COMMUNE D'AUREC SUR LOIRE

Avis d'ouverture d'enquête publique relative au déclassement du domaine public de la commune - place de la Fontaine pour partie

Par arrêté municipal n° 2023 A_022 du 8 mars 2023, le Maire d'Aurec sur Loire Claude VIAL, a décidé de l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 15 jours, soit du 29 mars 2023 à 9h00 au 13 avril 2023 à 17h00, au siège de la mairie d'Aurec sur Loire - Place du Breuil - 43110 AUREC SUR LOIRE. Cette enquête porte sur le déclassement du domaine public pour partie de la Place de la Fontaine située sur la Commune d'Aurec sur Loire. Toute personne pourra prendre connaissance du dossier de déclassement du domaine public à partir du 29 mars 2023 à 9h00 jusqu'au 13 avril 2023 à 17h00, à la mairie d'Aurec sur Loire, aux jours et heures d'ouverture au public ou sur le site internet de la mairie <http://www.mairie-aurec.fr>. Le public pourra constater directement ses observations sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet à la mairie d'Aurec sur Loire, les adresser par correspondance postale à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie d'Aurec sur Loire - place du Breuil - 43110 AUREC SUR LOIRE, les adresser par courriel à l'adresse électronique enquetepublique@mairie-aurec.fr, sachant que toutes les observations seront rendues publiques et visibles de tous sur le site internet de la mairie. M. Yves CHAVENT assurera les fonctions de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra les observations et propositions écrites et orales, lors de permanences au siège de la Mairie aux dates suivantes : Mercredi 29 mars 2023 de 9h00 à 12h00, Jeudi 13 avril 2023 de 14h00 à 17h00. Dès leur réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie et sur le site internet de la commune. Le Conseil Municipal par délibération statuera sur ce projet de déclassement.

- LOT n° 07, METALLERIE
 - LOT n° 7bis, PORTES DE GARAGE
 - LOT n° 8, MENUISERIE INTERIEURE
 - LOT n° 9, PLATERIE, PEINTURE
 - LOT n° 10, CHAPE, CARRELAGE, FAIENCE
 - LOT n° 11, SOLS STRATIFIE
 - LOT n° 12, ELECTRICITE
 - LOT n° 13, CHAUFFAGE, VENTILATION, PLOMBERIE
 - LOT n° 14, NETTOYAGE
- III - PROCEDURE DE PASSATION : appel d'offres ouvert dans le cadre d'un marché privé.
- IV - JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DES CANDIDATS : se référer au règlement de l'appel d'offres.
- V - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES ET ADRESSE A LAQUELLE ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES : Avant le vendredi 07 avril 2023, 12h00, par pli cacheté, A la FORZIERNE DE PROMOTION - 47 rue de la Montat - BP 129 - 42012 SAINT ETIENNE CEDEX 2 - à l'attention de Monsieur Christian Costa.
- Du par voie électronique sur le site <http://www.e-marchespublics.com>.
- VI - DUREE DE VALIDITE DES OFFRES : 120 jours
- VII - LIEU DE RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION : La consultation de cet avis, le téléchargement du dossier de consultation, et la remise des offres par voie électronique sont accessibles sur le site <http://www.e-marchespublics.com>; pour les modalités de remise des offres, se référer au règlement de consultation ou aux conditions générales de la prestation.
- VIII - MAITRE D'OEUVRE MANDATAIRE : Atelier des Vergers - Saint-Etienne - 04 77 21 31 57
- IX - CRITERES D'ATTRIBUTION :
- Prix 60 % Capacités techniques & humaines
- Références 20 % Capacités financières 20 %
- X - DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 09/03/2023

AVIS DE MARCHÉ

LA MAIRIE Pouvoir adjudicateur : Commune de Mazat-Saint-Voy

Procédure : procédure adaptée

Objet : ETUDE DIAGNOSTIQUE ET SCHEMA DIRECTEUR EN ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DU MAZAT-SAINT-VOY

Retrait des dossiers et renseignements : <https://marchespublics.cdg43.fr>

Dépôt des offres : 14/04/2023 à 17h00 sur <https://marchespublics.cdg43.fr>

Justifications à produire : DC1 - DC2 - attestations d'assurance - Attestations expédiées par les articles R1243-3 et R1

La Tribune 13 mars 2023

POMPES FUNÈRES DOLMAZON
Organisation d'obsèques - Central
Marbrerie - Chambres funéraires
Fleurs et articles funéraires
SAINT-JULIEN-CHAPEUIL
04.71.09.46.06 - 24h/24 - 7j/7

POMPES FUNÈRES MARCEL JULIEN
Chambre funéraire SAINT-PAULIEN
Avec salle de cérémonie civile
Fabricant plaques funéraires et photos
04.71.00.41.21 - 24h/24 - 7j/7

POMPES FUNÈRES VÉLAY FUNÉRAIRE
Contrats Obsèques
Articles funéraires - Dévifs gratuits
Chambre funéraire
Coubon/Le Puy-en-Velay
43, rue la Gazette, LE PUY-EN-VÉLAY
04.71.05.24.56 - 24h/24 - 7j/7

MEZENC FUNÉRAIRE
Chambre funéraire LE MONASTIER
Organisation complète d'obsèques
04.71.09.32.86 - 24h/24 - 7j/7

POMPES FUNÈRES COLOMB
Chambre funéraire - Marbrerie funéraire
Organisation d'obsèques - Transport de corps -
Céréal obsèques
6, rue de l'Avallon, CHASPUZAC
04.71.01.35.22 - 24h/24 - 7j/7

Pour paraître dans cette rubrique publicitaire,
téléphoner au 04 73 17 30 98

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au déclassement du domaine public de la commune - place de la Fontaine pour partie

Par arrêté municipal n° 2023 A_022 du 8 mars 2023, le Maire d'Aurec sur Loire Claude VIAL a décidé de l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 15 jours, soit du 29 mars 2023 à 9h00 au 13 avril 2023 à 17h00, au siège de la mairie d'Aurec sur Loire - Place du Breuil - 43110 AUREC SUR LOIRE.

Cette enquête porte sur le déclassement du domaine public pour partie de la Place de la Fontaine située sur la Commune d'Aurec sur Loire.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier de déclassement du domaine public à partir du 29 mars 2023 à 9h00 jusqu'au 13 avril 2023 à 17h00, à la mairie d'Aurec sur Loire, aux jours et heures d'ouverture au public ou sur le site internet de la mairie <http://www.mairie-aurec.fr>.

Le public pourra constater directement ses observations sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet à la mairie d'Aurec sur Loire, les adresser par correspondance postale à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie d'Aurec sur Loire - place du Breuil - 43110 AUREC SUR LOIRE, les adresser par courriel à l'adresse électronique enquetepublique@mairie-aurec.fr, sachant que toutes les observations seront rendues publiques et visibles de tous sur le site internet de la mairie.

M. Yves CHAVENT assurera les fonctions de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra les observations et propositions écrites et orales, lors de permanences au siège de la Mairie aux dates suivantes :
- Mercredi 29 mars 2023 de 9h00 à 12h00,
- Jeudi 13 avril 2023 de 14h00 à 17h00.

Dès leur réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie et sur le site internet de la commune.

Après enquête publique, le Conseil Municipal par délibération statuera sur ce projet de déclassement.

CENTRE FRANCE PUB Votre partenaire LOCAL pour vos diffusions NATIONALES

04 73 17 31 27 - legales@centrefrance.com
www.centrefrance.com

LA RÉFÉRENCE LOCALE
des appels d'offres !

04 73 17 31 27
legales@centrefrance.com

Une référence de Centre France Pub

l'Éveil

S.A. la conseil d'administration au capital de 1.566.500 €
9, place Michel - 43000 LE PUY-EN-VÉLAY
Président : Directeur général
Directeur de la Médiation : Jacques LAMBOUREUX
Président en chef : Christophe DANGE
Principal actionnaire :
S.A. LA MONTAGNE au capital de 605.796,07 € - RC 836 200 153
Directeur - rédacteur
M. CLAUDE BÉGIN - Tél. 04 73 17 31 27
Commission paritaire : n° 0927 C 00214
ISSN 0249-3375
www.levail.fr
Quotidien paraissant tous les jours
sauf dimanche et jours fériés.
ABONNEMENTS : Cédex 40, rue Mazat-Saint-Voy - 43000 Clermont-Ferrand
Co-fondateur : Louis RASATTE

1 - PUBLILOCAL - CENTRE FRANCE PUBLILOCAL, 9, place Michel - 43000 Le Puy-en-Velay
2) Publicité commerciale - Tél. 04 73 17 31 27
3) Publicité professionnelle - Tél. 04 73 17 31 27
4) Annonces officielles - Tél. 04 73 17 31 27
5) Annonces officielles - Tél. 04 73 17 31 27
6) - RECHERCHE ANNONCES : 366 545 - 101, boulevard Mazat - CS 51924 - 12771 Puy-En-Velay 16
Publicité commerciale - Tél. 01 83 49 33 66

AVERTISSEMENT : Ce journal ne peut être publié en France, hormis le cas de l'avis de la Commission Nationale de l'Éveil, et ce, sous réserve de l'avis de la Commission Nationale de l'Éveil, et ce, sous réserve de l'avis de la Commission Nationale de l'Éveil.

COLOCATION
Dans vos pages Petites Annonces

AGRICULTURE

BOULES DE FOIN à vendre.
Tél. 06.30.38.10.97 - 189996

RECHERCHE TRACTEURS AGRICOLES, à partir de 1970, tous états, toutes marques, même hors service. « CORNE LOUP D », t.é. 06.10.24.45.06, siren 751.289.349.00035 180398

ANIMAUX

FOURRAGE

BOULES DE FOIN, 120, 35 paires - Tél. 06.88.71.83.28 - 190653

VOUS RECRUTEZ ?

CONTACTEZ NOS EXPERTS
emploi@centrefrance.com
04 73 17 31 25

COMMUNICATION DE RECRUTEMENT
Conseil - Solutions média - Création

CENTRE FRANCE PUB

L'Éveil 15 mars 2023

Éveil 15/03/23

Annexe 6 PV des observations du public et réponse du Maître d'ouvrage

Procès-verbal des observations du public recueillies durant l'enquête

Commune de AUREC SUR LOIRE (Haute-Loire) Enquête publique relative au déclassement du domaine public d'une partie de la « Place de la Fontaine »

Du 29 Mars au 13 avril 2023 à 17h.

Observations formulées lors de l'enquête :

Orales : **O** 7 observations orales

Inscrites dans le registre **R** 14 inscriptions dans le registre

Par lettre **L** 5 observations par lettre

Par mail **M** 29 observations par mail

date	Personnes concernées	Observation	Réponse du Maître d'ouvrage
290323	Monique et José ALVAREZ, 42, Impasse des Pruniers Le Grand Verger 43110 AUREC SUR LOIRE	Observation reçue par mail dès le 16 mars. Ils rappellent qu'il y avait une construction qui a été démolie. Le centre est « joli, aéré », la nouvelle construction va « enfermer, assombrir », alors qu'il y a « une autre place qui s'y prête ». Ils relèvent qu'il n'y a pas de précision sur les futurs commerces. Ils auront des difficultés à fonctionner et à	L'espace de la place de la fontaine a fait l'objet d'un aménagement récent datant des années 1970 Projet de construction d'une halle couverte sur la place des hêtres

	M1	durer, du fait du caractère de « <i>ville dortoir</i> » d'Aurec. Les gens font leurs courses ailleurs que dans le centre. Il n'y a que des achats « <i>de dernière minute</i> », souvent le week end.	
	Mme HERRERO, 71 Av de Firminy, Mme Guylaine FREYSSINET, 43 Av de Firminy Aurec/L O 1 et L 1	<p>Mme Herrero habite la parcelle AL 0015 Mme Freyssinet habite la parcelle AL 007.</p> <p>Elles me remettent un courrier (L 1) détaillant leurs questionnements et leurs réticences, accompagné de 123 signatures et d'une lettre manuscrite.</p> <p>La place de la Fontaine accueille une brocante, un primeur 2 fois par semaine, et c'est un lieu de rencontre.</p> <p>-s'interrogent sur les demandes pour de nouveaux locaux : sont elles nombreuses, y a-t-il de nombreux porteurs de projets ?</p> <p>-plusieurs locaux sont vacants ou en vente : demandent qu'une étude soit menée sur l'adaptation de locaux vacants aux besoins des commerçants. Demandent une étude sur la nécessité de construire de nouveaux locaux commerciaux sur la place de La Fontaine.</p>	<p>Le primeur s'installe actuellement sur la partie parking de la place et il sera transféré à la halle couverte (projet en cours de création sur la place des hêtres) au même titre que la brocante.</p> <p>Place qui à priori n'est pas un lieu de rencontre au vu de l'absence de fréquentation de ce lieu (cf procès-verbal de la police municipale joint en annexe 1 avec photos à l'appui (1-1 à 1-6))</p> <p>La mairie reçoit 1 demande de nouveaux porteurs de projets environ par mois ces 2 dernières années (cf annexe 2 « liste RDV »)</p> <p>Locaux actuellement font l'objet d'un tableau de suivi mise à jour régulièrement avec les surfaces, les montants des loyers quand on les connaît – locaux restent rarement vacants longtemps sauf pour des situations particulières comme liquidation – A noter qu'il n'y a pas de locaux vacants au-delà de 100 m² dans le centre d'Aurec sur Loire (exemple des 2 pharmacies et du cabinet vétérinaire qui ont dû se construire sur de nouveaux emplacements). Les études en cours n'ont pas permis de trouver des</p>

		<p>-évoquent la question du stationnement, pour les commerces, pour les logements. Quelles conséquences pour les commerces si les clients ont moins de place pour stationner ?</p> <p>-s'interrogent sur la <i>fermeture</i> et la <i>minéralisation</i> de cet espace central</p> <p>-évoquent l'impact sur les maisons individuelles voisines et leur valeur.</p> <p>-demandent une nouvelles enquête publique</p>	<p>locaux qui puissent être reconvertis, réaménagés en grande superficie.</p> <p>Etat des locaux vacants en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ancienne pharmacie avenue de firminy : local vendu ouverture prochaine d'un magasin de vélo - Ancien toiletteur rue du monument : local en cours de rénovation pour l'installation d'une nouvelle activité institut esthétique - Ancien Bar rue du monument : travaux de rénovation en cours pour l'installation d'un cabinet de kiné - Ancien commerce de fruit rue centrale : transaction de vente en cours pour l'installation d'un futur traiteur - Ancien commerce Restauration rapide Rue centrale – Onglerie ouverte depuis mi avril 2023 - Local avenue du forez ancien dentiste – vendu pour un nouveau projet de dentiste ouverture en juillet 2023 prévue - Local expert comptable rue du monument vient de fermer au 01/04/2023 (45 m²) - ancienne boulangerie rue du monument : les propriétaires ne souhaitent pas le louer ou le vendre <p>Le parking actuel de la place de la fontaine sera maintenu en l'état. Une réflexion globale sur le stationnement en centre-ville est en cours avec la possibilité d'acquisition de terrain pour en créer de nouveaux</p> <p>L'espace concerné de la place est actuellement minéralisé à 80 % (enduit d'enrobé et de pavés). L'intention du projet est d'avoir une qualité paysagère et de maintenir un maximum d'espace sans imperméabilisation.</p>
--	--	--	--

		-s'expriment en défaveur de la procédure de déclassement Une personne parmi les 123 signataires, ajoute que « végétaliser est indispensable ». Il manque sur la place de la Fontaine des bancs pour les nombreuses personnes de toutes les générations qui prennent place dans ce lieu de rencontre.	L'espace concerné de la place est actuellement minéralisé à 80 % (enduit d'enrobé et de pavés). L'intention du projet est d'avoir une qualité paysagère et de maintenir un maximum d'espace sans imperméabilisation. Politique générale sur la commune de plantation, de renaturation, qui s'appliquera sur cet espace Place qui à priori n'est pas un lieu de rencontre au vu de l'absence de fréquentation de ce lieu (cf procès-verbal de la police municipale joint en annexe 1 avec photos à l'appui (1-1 à 1-6))
	Madame Geneviève DRAPIER 45, place des victimes de la déportation Aurec/L O 2	Prend connaissance du dossier. « Je suis favorable au dossier : il y a des personnes âgées qui sont contentes que les commerces soient regroupés dans le centre . Au mois d'Août les personnes âgées sont dépourvues car les commerces sont fermés ». « Moi je peux me déplacer, et j'utilise les commerçants locaux ». « Je vois la fontaine, mais ce n'est plus une fontaine. Je traverse la place, mais pas plus ».	
	Madame PEYRON 317, rue des Roures Aurec/L O 3	Prend connaissance du dossier. « Si cela peut permettre l'installation de nouveaux commerçants, donner l'opportunité d'ouvrir des commerces dans le centre, j'y suis favorable . Je privilégie la vie d'Aurec, notamment en matière commerciale». La Place de la Fontaine « ne sert strictement à rien ». « Je suis pour le projet ».	

300323	Brigitte ARNAUD M 2	Défavorable au projet. La place doit rester comme elle est. Il existe des locaux disponibles ou <i>qui vont le devenir qui DEVRONT correspondre aux besoins.</i>	Il n'y a pas de locaux actuellement vacants permettant l'installation de commerces de plus de 100 m ²
	Michel ARNAUD M 3	Contre le projet ; il y a suffisamment de locaux vacants	Il n'y a pas de locaux actuellement vacants permettant l'installation de commerces de plus de 100 m ²
040423	Mme US Virginie M 4	Habite Aurec depuis quelques mois Favorable au projet s'il conduit à la création de commerces. <i>Nous sommes venus à Aurec pour trouver une ville tranquille et dynamique et trouver à proximité des commerces pour nos besoins quotidiens</i>	
	Mme Alexandra INTILLA M 5	Habite Aurec depuis 25 ans Défavorable au projet Charme de la fontaine, histoire du village, proximité, patrimoine ; il faut préserver Aurec intra muros. Sinon <i>autant vivre à Firminy ou à Monistrol. Il y aura assez de la grosse verrue de LIDL.</i>	L'espace de la place de la fontaine a fait l'objet d'un aménagement récent datant des années 1970 et que cet espace ne représente aucun caractère remarquable
	M Jean-Louis BARBIER M 6	Défavorable au projet Qui va supprimer un petit parking, supprimer un peu de végétation, <i>alourdir esthétiquement le carrefour.</i> Il existe suffisamment de locaux pour des commerces et d'espaces vides pour des immeubles : -l'ancienne pharmacie Caminade -l'ancien bar Peyvel Qui sont en vente.	Parking conservé à l'identique Politique générale sur la commune de plantation, de renaturation, qui s'appliquera sur cet espace Pas de locaux de grandes superficies actuellement vacants dans le centre d'Aurec. Ancienne pharmacie avenue de firminy vient d'être rachetée et un magasin de vélo devrait ouvrir d'ici mai 2023 Ancien bar peyvel : activité en cours (L'EDEN) pour l'instant, pas vendu à notre connaissance
060423	Mme Laura GRIMA M 7	Commerçante à Aurec <i>En tant que commerçante sur la commune, je suis favorable au projet de déclassement de la place de la fontaine pour y accueillir de nouveaux locaux commerciaux.</i>	

		<p>Le développement et surtout la sauvegarde de notre boucher sont en péril ! Un village sans boucherie est un village qui se meurt... Les très peu de locaux disponibles sont petits (-50m2) et ne sont pas adaptés à la demande.</p>	
	<p>Mme Nadine BURIANNE-BRISEBOST 13 rue du commerce 43110 aurec sur loire M 8</p>	<p>Je suis d'accord pour le projet</p>	
	<p>M Marc SCATAGGIA Les bruyères 33 impasse des bruyères 43110 Aurec sur loire M 9</p>	<p>Je suis d'accord pour le projet de la place de la fontaine</p>	
	<p>Mme Fanny PORPORA M 10</p>	<p>La place fait partie d'aurec comme je l'ai connu depuis petite, elle a son charme , et je trouverai très dommage de construire encore un bâtiment dans ce joli centre. Il y a tellement de locaux inoccupés pourquoi en créer de nouveaux?</p> <p>A qui serait ce bâtiment d'ailleurs ? Défavorable</p>	<p>L'espace de la place de la fontaine a fait l'objet d'un aménagement récent datant des années 1970 et que cet espace ne représente aucun caractère remarquable Très peu de locaux inoccupés – pas de locaux de plus de 100 m² de disponible Bâtiment qui profiterait aux commerces : à définir en fonction de la nature de l'opération</p>
	<p>M Philippe GENTIAL Place des hêtres 43110 Aurec sur Loire M 11</p>	<p>Commerçant à Aurec. je suis favorable au projet de déclassement de la place de la fontaine, afin de permettre la construction d'un bâtiment à vocation commerciale et dans lequel le boucher Karim Bine et son fils souhaiteraient s'implanter.</p>	

		<i>La nouvelle implantation correspond parfaitement à une revitalisation du centre bourg, puisque placé au centre de la place de l'Europe seront visibles : boulangerie pâtisserie fleuriste bar restaurant coiffeurs banques assurances tabac opticiens agence immobilière transport VSL et donc un boucher !</i>	
060423	M Karim BINE 14, rue du commerce Aurec L 2 ?? L 3	Boucher à Aurec. Souhaite trouver une surface de 150 m2 pour développer ses activités avec son fils. Très favorable au projet.	
070423	M Guillaume ROMIER M 12	<i>Je suis favorable au projet</i>	
	M Jean Claude PERRET M 13	<i>Nous aurons prochainement l'entrée d'Aurec dénaturée par un supermarché, mais ça ne suffit pas. La Place de la Fontaine au centre d'Aurec va être réduite pour l'installation d'un immeuble avec commerces. Aujourd'hui on débat pour aller vers moins d'artificialisation des sols est plus de biodiversité..... Ce projet est inutile et coûteux, pensons aux générations futures</i> Défavorable	Ce n'est pas un immeuble qui va être créé, mais un Rez de chaussé pour commerces avec un niveau R+1 au maximum
	M Benjamin GRIMA M 14 et M 15	<i>je suis pour le projet (...) pour créer des locaux commerciaux</i>	
	M Sébastien CHARTRE M 16	<i>Je suis pour le projet, (...) pour créer des locaux commerciaux</i>	

080423	Rachel et Christophe DEVUN 18 rue de la Loire AUREC M 17	Nous sommes <u>tt à fait d accord</u> avec ce projet sur la place de la fontaine	
110423	André DUDO Président Syndicat des Marchés de France Haute Loire et Nord Lozère Vice Président Fédération Nationale des Syndicats des Commerçants des Marchés de France (FNSCMF) M 18	Y aura t il des impacts sur le marché en termes de périmètre de marchés et d'emplacements des commerçants?	Un projet de halle couverte sur la place des Hêtres est en cours indépendamment du projet de la place de la fontaine ce qui permettra d'accueillir nos marchés et brocantes
	David VIALON M 19 et 20	<u>favorable</u> au projet de déclassement de la place de la fontaine pour la construction de nouveaux locaux commerciaux, surtout si ils sont destinés à accueillir la boucherie Bine. Nous reviendrions à la configuration existante il y a plusieurs années	
120423	Préservons AUREC ensemble M 21	L'association est <u>opposée à ce projet</u> . Le projet envisage de construire sur la partie occupée par des arbres, des massifs des bancs et la fontaine. C'est un espace libre permettant une convivialité certaine et un aspect général aéré. -il faut distinguer les vrais commerces au nombre de 34 dont seulement 7 commerces alimentaires. -certains commerces ferment rapidement. -l'implantation d'une surface commerciale en entrée de ville pénaliserait le commerce de proximité. -le projet ne changera pas cette situation.	

		<p><i>-il y a des locaux commerciaux libres : qui sont les commerçants intéressés ? Une étude a-t-elle été faite pour adapter ces locaux ?</i></p> <p>-Le commerce s'est développé le long de l'avenue de Firminy, sans former un vrai espace commercial. Le projet ne modifiera pas cette situation, vu qu'il sera isolé.</p> <p>-Il faudrait valoriser le bourg historique et empêcher la transformation des commerces en logements.</p> <p>-Quid du tènement Peyvel ?</p> <p>-il ne s'agit pas d'une dent creuse. Le projet porterait préjudice à des villa riveraines. Il dégraderait l'espace central et accentuerait la pollution.</p> <p>-il resterait peu d'espace pour végétaliser (48% de la parcelle déclassée). Ca va limiter la capacité à végétaliser le centre.</p> <p>-évoque les places de stationnement nécessaires pour l'immeuble à construire. Où seront-elles situées ?</p> <p>-s'interroge sur le montage financier compte tenu d'une « commercialité atone sur la commune ».</p>	<p>Le peu de locaux actuellement vacants dans le centre d'Aurec ont une superficie de moins de 50 m² et les études en cours n'ont pas permis de trouver des locaux qui puissent être reconvertis, réaménagés en grande superficie</p> <p>Le château qui ouvre ses portes le 29 avril 2023 au public existe. Il y a aussi le projet d'ouverture d'une librairie sur le centre ancien. Les commerçants ne sont pas attirés par ce secteur car il est hors zone de circulation. A noter que les règles actuelles du PLU interdisent la transformation des commerces en rez de chaussé en habitation et le droit de préemption sur les locaux commerciaux existe.</p>
	Agnès KOZIEL M 22	<p>Défavorable</p> <p><i>impression d entrer dans une grande surface au lieu d un village. N avons-nous pas assez de vitrines fermées pour permettre l'ouverture d'éventuels commerces ?</i></p> <p><i>A l intersection d un des plus gros carrefour d aurec ????</i></p> <p><i>On ne joue pas vraiment la sécurité.</i></p> <p><i>Laissons notre Fontaine (...) à sa place.</i></p>	<p>Peu de vitrines fermées à ce jour : les locaux actuellement vacants sont de superficie inférieure à 50 m²</p>
	Robert et Michel PEYRACHE M 23	<p>Défavorable</p> <p><i>Le projet qui vise à supprimer un endroit aéré du centre d'Aurec , lieu de rencontre pour tous les Aurécois. N'oublions pas qu'Aurec est encore une campagne.</i></p>	<p>L'espace de la place de la fontaine a fait l'objet d'un aménagement récent datant des années 1970 et que cet espace ne représente aucun caractère remarquable</p> <p>Place qui à priori n'est pas un lieu de rencontre au vu de l'absence de fréquentation de ce lieu (cf procès-</p>

			verbal de la police municipale joint en annexe 1 avec photos à l'appui (1-1 à 1-6))
	AUREC Environnement (« collègue ») M 24	Voir : même argumentation. Lettre L 2	Idem réponse L 2
	Corinne et André CHOMAT M 25	Nous sommes contre le projet de déclassement de la place de la Fontaine car nous en avons assez du bétonnage à outrance de notre ville d'Aurec Pour la création de 2 nouveaux espaces commerciaux, pourquoi ne pas les intégrer au projet de construction de la halle couverte place des hêtres ?	Après expertise du Bureau d'Etudes Citadia sur l'implantation d'une halle couverte sur la commune, il a été recommandé et donc décidé de ne pas créer des espaces commerciaux sédentaires sous une halle
130423	Pascal FARRUGIA M 26	en désaccord avec ce projet , La ville d' Aurec de ma jeunesse a disparu c'est bien malheureux .Bien assez d'immeuble de béton un peu de verdure dans le centre ne fait pas de mal	
	Jean-Jacques BOUDAL M 27	Je suis complètement opposé à ce projet. Il y a sûrement dans le centre d'Aurec des locaux vacants qui pourraient être regroupés et aménagés pour correspondre aux surfaces souhaitées par de nouveaux commerces. Cette place est importante pour " l'aération du quartier" . Pourquoi ne pas joindre ce projet à celui de halle couverte place des Hêtres?	Le peu de locaux actuellement vacants dans le centre d'Aurec ont une superficie de moins de 50 m² et les études en cours n'ont pas permis de trouver des locaux qui puissent être reconvertis, réaménagés en grande superficie Après expertise du Bureau d'Etudes Citadia sur l'implantation d'une halle couverte sur la commune, il a été recommandé et donc décidé de ne pas créer des espaces commerciaux sédentaires sous une halle
	Mme Béragère FRERY ROMIER 6 route de Nurols Aurec M 28	je suis très favorable à cette initiative et aux nouveaux projets prévus ! Cela va permettre de redynamiser le centre-ville d'Aurec.	

Céline DEFOUR M 29	Avis défavorable. <i>L'espace en question offre une dynamique de vie à la commune notamment lors des puces du dimanche. Par ailleurs, d'autres locaux inhabités ou inutilisés pourraient sans doute offrir des opportunités</i>	Avec la création d'une halle couverte place des hêtres nos marchés et brocantes seront transférés Pas de locaux actuellement vacants dans le centre permettant l'installation de commerces de plus de 100 m ²
R 1 (illisible)	Défavorable au projet	
M GIRI 54 Av du pont Aurec (?) R 2	A signé la pétition ; <i>mais après avoir tous les éléments, je suis pour les commerces</i>	
Mme Marie Lou MASCLAUX R 3	Défavorable <i>Il y a assez de commerces non utilisés pour subvenir aux besoins.(...) il faut réaménager cette zone, un coin arboré serait plus agréable qu'un immeuble.</i>	Pas de locaux actuellement vacants dans le centre permettant l'installation de commerces de plus de 100 m ² Projet d'un Rez de chaussé avec un niveau R+1 maximum et pas d'un immeuble
Jean Louis VARILLON R 4	Défavorable <i>Je suis contre ce déclassement car cette place est belle et n'a pas besoin d'être bétonnée. Cette fontaine agréable Aménageons d'abord des anciens locaux avant de détruire de belles chose comme cette place certes à rénover</i>	Les études en cours n'ont pas permis de trouver des locaux qui puissent être reconvertis, réaménagés en grande superficie
M Gilles BERARD R 5	Je suis pour l'ouverture de la boucherie place de la Fontaine	
(illisible) R6	<i>En laissant des espaces verts et des parkings, pourquoi pas ?</i>	
M et Mme BERNAUD R 7	Nous sommes pour l'ouverture de la boucherie place de la Fontaine	
M David CAVALLOTO et Mlle OUADAH Nevem R 8	Nous sommes pour l'ouverture de la boucherie place de la Fontaine	

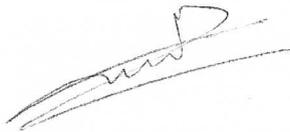
(illisible) R 9	<i>Projet aberrant surtout avec le projet du marché couvert Quid des parkings ? L'esthétique sera-t-elle préservée ? Pourquoi cette construction alors que des locaux sont vides ?</i>	Pas de locaux actuellement vacants dans le centre permettant l'installation de commerces de plus de 100 m ² Projet d'un Rez de chaussé avec un niveau R+1 maximum et maintien de la partie parking en l'état
Mme Sara LAMOUREUX 3, place des Echaneaux R 10	<i>Je suis pour afin que le boucher puisse bénéficier d'un local adapté.</i>	
M GAUCHER 35 impasse des pruniers Aurec R 11	<i>Je suis contre : je ne sais pas où il faudra aller se garer</i>	maintien de la partie parking en l'état
DRAPIER R 12	<i>Favorable à l'ouverture de la boucherie, pour éviter la fermeture de ce commerce</i>	
Mme Véra DA COSTA MARTINS 17 Bld Saint-Roch Aurec R 13	<i>S'inquiète du devenir du commerce local, compte tenu du projet de grande surface commerciale en entrée de ville. Il y a suffisamment de nombreux locaux commerciaux vacants. On détruit une place historique d'Aurec avec des arbres. Est-ce que l'argent public est destiné à privilégier un commerçant</i>	Très peu de locaux inoccupés – pas de locaux de plus de 100 m ² de disponible : Les études en cours n'ont pas permis de trouver des locaux qui puissent être reconvertis, réaménagés en grande superficie. L'espace de la place de la fontaine a fait l'objet d'un aménagement récent datant des années 1970 et que cet espace ne représente aucun caractère
Mme Marguerite BOUDAREL 442, rue des Tuileries Aurec R 14	<i>Je suis contre ce projet Pour les mêmes raisons que la personne précédente.</i>	Très peu de locaux inoccupés – pas de locaux de plus de 100 m ² de disponible : Les études en cours n'ont pas permis de trouver des locaux qui puissent être reconvertis, réaménagés en grande superficie. L'espace de la place de la fontaine a fait l'objet d'un aménagement récent datant des années 1970 et que cet espace ne représente aucun caractère

<p>Mme Jeannine FREYSSINET et M Auguste FREYSSINET O 4</p>	<p><i>Se présentent au nom de leur fille Mme Guylaine FREYSSINET (voir O 1 et L 1) Ils remettent trois dossiers</i></p> <p>L 3 : ils s'interrogent sur la nécessité de construire un bâtiment de 250 m2 de surface commerciale en rez de chaussée, alors qu'il y a des surfaces commerciales vacantes selon eux. Construire plus petit limiterait les désagréments pour l'ensemble du voisinage et permettrait de végétaliser la place. S'interrogent également sur le projet de <i>halle commerçante</i> de la place des hêtres qui pourrait intégrer des commerçants. Une étude a-t-elle été faite ? Ils rappellent que la concurrence entre commerce sédentaire et forain existe déjà (exemple des boulangers le vendredi) Ils s'interrogent sur les besoins en stationnement pour la construction projetée comme exigé par le PLU. Où pourratt-on les satisfaire ?</p> <p>L 4 : idem L 1 avec 103 signatures supplémentaires</p> <p>L 5 : ils font remarquer que la dénomination « <i>Place de la Fontaine</i> » est un usage mais n'est pas mentionnée au cadastre. Le « <i>plan provisoire géomètre</i> » est erroné, car il mentionne <i>Avenue de Verdun</i> alors qu'il s'agit de la <i>Rue de la plaine</i> , d'où selon eux un risque de confusion.</p>	<p>Très peu de locaux inoccupés – pas de locaux de plus de 100 m² de disponible : Les études en cours n'ont pas permis de trouver des locaux qui puissent être reconvertis, réaménagés en grande superficie.</p> <p>Après expertise du Bureau d'Etudes Citadia sur l'implantation d'une halle couverte sur la commune, il a été recommandé et donc décidé de ne pas créer des espaces commerciaux sédentaires sous une halle</p> <p>Le parking actuel de la place de la fontaine sera maintenu en l'état. Une réflexion globale sur le stationnement en centre-ville est en cours avec la possibilité d'acquisition de terrain pour en créer de nouveaux</p> <p>Rappel de l'Affichage sur la Terrain, de la publicité faite sur les réseaux sociaux, le site internet de la mairie, les plans annexés au descriptif du projet a écarté tout risque de confusion sur le lieu concerné par le projet.</p>
<p>Mme Denise GOUDARD, Martine CROS, Nelly JAILLON, Claire WOLNIAK</p>	<p><i>Les commerces sur le passage travaillent mieux que ceux qui sont dans le centre. M BINE est actuellement dans un magasin qu'on ne peut pas agrandir. Le « centre d'Aurec », c'est l'Avenue de Firminy et l'avenue du pont.</i></p>	

	O 5	<u>Quatre avis favorables</u> Il existe des locaux vacants mais pas adaptés (exemple d'un local avec trois marches à l'entrée).	
130423	Association AUREC environnement L 2 M Pierre ARDORE représentant l'association O 6	S'interroge sur la nécessité de ce projet de déclassement : -existence de locaux vacants ou qui vont le devenir. -projet de halle couverte pour recevoir et pourquoi pas installer des commerçants. -les choix récents d'installation de commerces se font le long de l'axe routier principal. Ca favorise la désertification du centre historique. Ca va à l'encontre des recommandations actuelles en matière de déplacement. -s'inquiètent de la minéralisation de cet espace. Les arbres constituent une végétation indispensable à préserver. <u>défavorable au déclassement</u>	Ce qui résulte de l'étude Petite Ville de Demain : la ville du ¼ d'heure avec l'ensemble des services regroupés dans un rayon inférieur à 15 minutes à pied (cf annexe 3) Le château qui ouvre ses portes le 29 avril 2023 au public existe sur le centre ancien. Il y a aussi le projet d'ouverture d'une librairie sur ce centre ancien. L'espace concerné de la place de la fontaine est actuellement minéralisé à 80 % (enduit d'enrobé et de pavés). L'intention du projet est d'avoir une qualité paysagère et de maintenir un maximum d'espace sans imperméabilisation. Politique générale sur la commune de plantation, de renaturation, qui s'appliquera sur cet espace
	Mme Monique TOMASI et Mme Georgette RICHAUD Aurec O 7	On veut garder la fontaine. On est <u>contre le projet</u> , qui revient cinquante ans en arrière. Le commerce, ça ne marche pas à cause de l'emplacement.	

Procès verbal dressé le 14 avril 2023

Le commissaire enquêteur :



Mail d'envoi de la mairie et pièces jointes :

Bonjour M. CHAVENT,

Pour faire suite à votre mail ci-dessous, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le PV des observations reçues du public durant l'enquête publique complété avec les réponses de la Mairie et les pièces annexes en appui.

PS : pour l'observation de M. BINE du 06/04/2023 vous avez mis L 2, il me semble que c'est L 3 car la L 2 est celle d'Aurec Environnement.

Bonne réception.

Bien cordialement.

Brigitte FAURE
Responsable Affaires Générales
Secrétariat du Maire - Communication
Mairie d'AUREC SUR LOIRE



04.77.35.40.13

Pièces jointes à la réponse de la Mairie :

VILLE D'AUREC SUR
LOIRE

POLICE MUNICIPALE
Place DU BREUIL
43110 AUREC SUR LOIRE
Tél: 0671017219

NATURE DE L'INFORMATION :

Présence place de la Fontaine

DESTINATAIRES :

- Copie à Monsieur le Maire (1ex).
- Archives du service (1ex).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAPPORT D'INFORMATION

N°2023-04-47 du 07/04/2023

(Article 429 et 537 du Code de Procédure Pénale)

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril à onze heures et trente-trois minutes
Nous soussigné(s), Brigadier-Chef Principal POINT Guillaume,
Assisté(s) de

Agent(s) de police judiciaire adjoint(s) dûment agréé(s) et assermenté(s),
revêtu(s) de notre uniforme et en résidence à AUREC SUR LOIRE

Vu les articles :

- L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- 21, 21-2°, 21-2 et 78-6 du Code de Procédure Pénale,
- L511-1 du Code Sécurité Intérieure,

Vu les instructions reçues, rapportons les opérations suivantes :

---Dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet Place de la Fontaine
à Aurec sur Loire, avons procédé à la prise de clichés photographiques entre le
2 avril 2023 et le 6 avril 2023 à différents horaires.---

---Voici le détail: le 2 avril à 16h00, le 3 avril à 11h30, le 4 avril à 9h30, le 5 avril
à 12h45 et le 6 avril à 16h.---

---Nous pouvons constater que la fréquentation sur la place est nulle.---

---En pièces jointes les clichés photographiques des lieux.---

Rapport fait pour être transmis à Monsieur le Maire de AUREC SUR LOIRE.

En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à toutes fins que vous
jugerez utiles.

Fait et clos à AUREC SUR LOIRE

Le 07/04/2023

Les agents de Police Judiciaire adjoints
Nom(s) et signature(s)

Vu et transmis le 07/04/2023, par le chef de service.





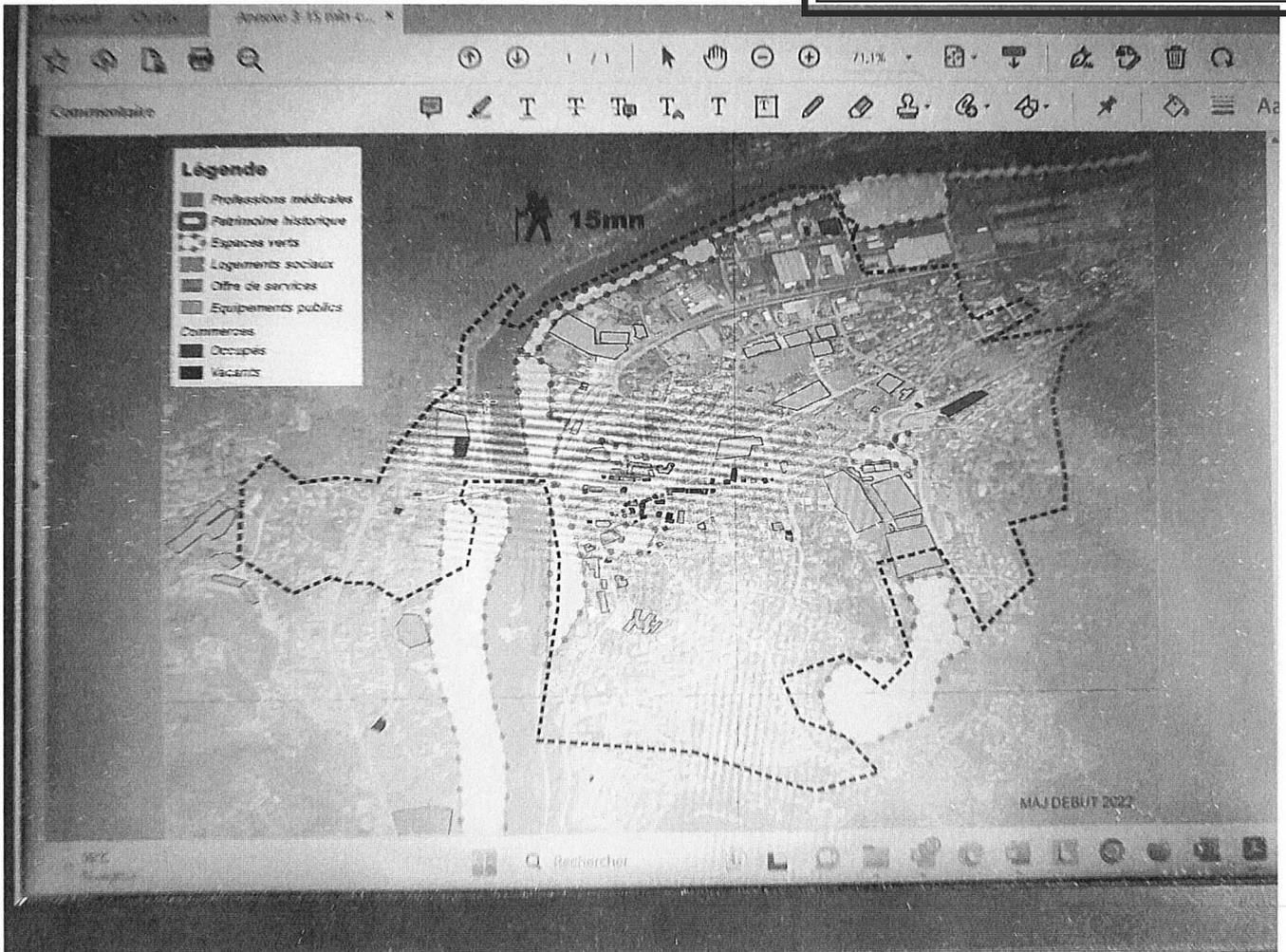
ANNEXE 2

**SUIVI DES RDV DU MAIRE AVEC LES PORTEURS DE PROJETS DE
COMMERCES**

Date RDV	Objet du RDV	Suite
22/01/21 - 11h00		Présentation de son activité Rue de la Flachère - Arts des matériaux Associés
27/01/21 - 15h00		Présentation projet commerce restauration
15/02/21 - 11h00	Présentation projet miellerie La Grangeasse + dde renseignement sur aides/subventions possibles	Activité en cours
10/03/21 - 11h00	Projet ouverture fromagerie à Aurec sur Loire	Est restée ouverte environ 1 an
15/04/21 - 11h00		Projet d'agrandissement de sa boucherie - recherche d'un local de 150 m ² minimum
22/04/21 - 18h00	Projet d'ouverture d'un atelier de chocolat - recherche local et aides financières	ouvert en zone artisanale
25/05/21 - 11h00	Projet d'ouverture d'une librairie	Projet en cours
27/05/21 - 11h00	projet activité kiné - recherche local achat + collaboration avec des logements pour personnes âgées	2023 - projet d'installation d'un cabinet de kiné en cours dans ancien local Bar des Sportifs rue du monument
07/06/21 - 14h30	présentation activité barbier rue du commerce	Activité en cours
09/06/21 - 15h30	Présentation - Reprise PMU depuis 2 mois + ouverture snack en face Au'recto-verso	Août 2021 il a cédé ses parts, l'activité ne lui convenait pas Fermeture des 2 commerces --> PMU repris et projet en cours d'une onglerie sur le deuxième local
01/10/21 - 10h30	Possibilités de projets d'un cabinet dentaire sur Aurec	projet abandonné
13/12/21 - 11h00	Présentation projet boutique de lunettes en septembre 2022 - recherche local + logement à acheter	boutique Q de bouteille ouvert rue du commerce depuis 2022
22/02/22 - 10h00	projet ouverture commerce de déco avenue de firminy en mai 2022	magasin de décoration ouvert en 2022 avenue de Firminy
07/03/22 - 11h00	Projet ouverture cabinet ostéo sur Aurec	ouvert en 2022 rue du monument
17/03/2022	Gérant savonnerie l'authentique - projet élargissement gamme de produits - recherche d'un local type labo pour confectionner des produits et stocker	Actuellement chez eux
04/05/22 - 11h00	Projet d'ouverture d'un PMU/BUREALISTE - ancien bulraliste sur St Etienne il a vendu son Fonds de commerces en janvier - voir pour obtenir un nouvelle licence pour aurec	Abandon du projet
25/05/22 - 15h00	Projet cabinet infirmière Asalé (association asalé portée par l'ARS et SS - protocole avec le cabinet médical d'Aurec) - recherche d'un local à proximité	ouvert en 2022 rue du monument
01/06/22 - 15h00	Projet commerce audio solution - recherche d'un local de 50 m ²	ouvert en 2022 Avenue de Firminy
22/06/22 - 11h00	Projet reprise bar pmu tabac d'Aurec suite liquidation	Abandon du projet
28/07/22 - 11h00		Projet d'ouvrir un magasin Pressing+service de nettoyage sur la commune - A la recherche d'un local d'au moins 70 m ²
02/03/22 - 15h00		Projet nouveau commerce de boucherie sur Aurec - extension
21/09/22 - 15h00		Avancement projet commerce boucherie

22/09/22 - 17h00	Reprise ancien PMU en bar-restaurant	
03/10/22 - 17h15		Présentation activité infirmière puer + soutien parentalité - projet d'intervenir sur la commune
15/12/22 - 16h00	présentation projet activité traiteur dans les anciens locaux de bérard rue centrale d'ici début d'année 2023	Actuellement en travaux - ouverture prévue en mai 2023
21/12/22 - 15h00	Projet d'installation d'un cabinet de dentiste - recherche local à la location	Achat en cours - ouverture prévue en juillet 2023 avenue du Forez
05/01/23 - 11h30	Présentation de son projet d'ouverture d'un institut d'onglerie - recherche d'un local	Ouverture prévue d'ici été 2023 - rue du commerce
24/01/2023	projet ouverture magasin vélo	achat local ancienne pharmacie en cours pour une ouverture d'ici été 2023 Avenue de Firminy
06/02/23-11h00		Recherche d'un petit local faible loyer (150 €) pour ouvrir un cabinet naturopathe
07/03/23 - 14h00		Point maintien de son épicerie suite aux augmentations de loyer et des coûts d'énergie
22/03/23 - 16h00		Présentation de son projet de commerce - reprise du double 6
04/04/23 - 15h00		Projet boutique de créateurs et artisans - recherche d'un local
17/04/23 - 17h00		Projet société Taxi-Ambulance - renseignement démarche licence, autorisation

ANNEXE 3



FIN DES ANNEXES

Département de la Haute-Loire

Commune d'AUREC SUR LOIRE

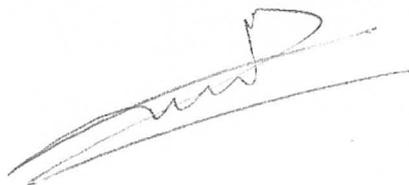
Enquête publique

relative au déclassement du domaine public de la commune
– place de la Fontaine pour partie

CONCLUSIONS

Monistrol sur Loire, le 12 mai 2023

Yves CHAVENT commissaire enquêteur



Afin d'améliorer le fonctionnement du centre bourg de AUREC SUR LOIRE, de développer et de redynamiser le commerce local, la commune projette de réaménager la « Place de la Fontaine » située aux abords de l'Hôtel de Ville.

Cette place fait partie du domaine public communal et comporte une partie parking qui resterait dans le domaine public et une partie qui supporterait la réalisation d'un immeuble à usage de commerce et éventuellement d'habitation en R+1. Ce bâtiment d'une surface d'emprise au sol de 250 m² pourrait accueillir deux magasins d'une surface supérieure à 100 m² en préservant les arbres en bonne santé. Ce projet permettrait de renforcer le commerce central et de lutter contre l'étalement urbain.

L'enquête publique a porté uniquement sur le déclassement du domaine public d'une parcelle de 475 m² qui supporterait ce bâtiment, à l'exclusion de tout projet architectural, de construction ou d'aménagement.

L'enquête s'est déroulée pendant une durée de quinze jours du 29 mars au 13 avril 2023, en mairie de Aurec sur Loire sans difficulté particulière : L'enquête a été annoncée dans la presse (deux journaux) sur le site internet de la mairie, et par affichage en mairie et sur la « Place de la Fontaine ». Le dossier de l'enquête était consultable en mairie et sur le site de la mairie. La publicité a bien fonctionné puisque j'ai reçu **56 observations** par lettre par mail et sur le registre. Deux associations ont déposé leurs observations. Une observation était accompagnée de 225 signatures.

Le dossier était formellement complet mais sommaire. Il apparaît que la « *Place de la Fontaine* » ne semble pas avoir d'existence dans les plans de la commune. Mais chacun semble s'être approprié cette appellation. Par ailleurs un plan de géomètre était affecté d'une erreur de dénomination de la rue voisine. A mon sens il n'y a eu aucune confusion sur l'objet de l'enquête et la localisation du projet.

Les observations ont fait apparaître de multiples questionnements

Sur la disparition du patrimoine que constituerait la fontaine. Cet ouvrage installé dans les années 1970 et qui n'est plus en eau depuis plusieurs années ne présente pas de caractère patrimonial.

Sur l'usage du lieu par le public : Il n'y a pas d'élément précis justifiant d'un usage particulier de cette « place ». Le constat produit par la mairie ne note pas d'usage significatif. La brocante hebdomadaire qui se tient (entre autres) sur cette place sera déplacée du côté de la halle couverte.

Sur l'espace « vert » : le lieu est minéralisé à 80%. La commune a prévu de préserver les arbres en bonne santé, et notamment l'arbre situé au sud est de la « place ».

Sur l'impact du projet sur le paysage urbain : la mairie donne des précisions sur les contraintes qui encadreront le futur bâtiment (hauteur R+1), surface d'emprise (250 m²), destination commerciale en rez de chaussée. Il est certain que le projet (qui n'est pas l'objet précis de l'enquête) aura un impact sur le paysage puisqu'il contribuera à une densification du bâti. C'est précisément le choix du projet de « *développer et redynamiser le commerce local* » qui conduit à édifier un bâtiment à destination de commerce en centre ville, pour proposer des surfaces commerciales qui n'existent pas dans le bâti actuel.

Sur le stationnement : cet aspect important ne pourra être apprécié qu'au stade du projet de construction. Il conviendra bien entendu que le projet respecte les règles du PLU en vigueur.

Sur le choix de l'emplacement : La commune développe par ailleurs un projet de halle couverte destiné aux commerçants non sédentaires. Ce projet ne vise pas les mêmes commerçants. Le centre historique ne dispose pas de locaux commerciaux adéquats

Sur l'offre et sur la demande de locaux commerciaux tels que ceux prévus : La commune est effectivement sollicitée pour trouver des locaux de 100m2 et plus, qui ne sont pas disponibles dans le centre. Les locaux disponibles sont petits. Ils ne restent pas longtemps vides, comme le montre l'exemple de l'ancienne pharmacie (souvent cité 80 m2)) qui a déménagé et qui va être remplacée par un magasin de vélo.

L'objet de l'enquête est le déclassement du domaine public d'une surface de 475 m2 (surface apparente mentionnée par le géomètre). Les précisions mentionnées au dossier (quant à la hauteur et à l'emprise du futur bâtiment) devront être rappelés lors du déclassement et de la vente du terrain. Compte tenu du caractère urbain et central de l'emplacement, le projet n'aura pas d'incidence excessive sur les propriétés voisines .

Considérant que le dossier et les réponses de la Mairie ont permis de répondre aux interrogations formulées dans les observations.

Considérant que l'usage de la « place » par le public n'apparaît pas significatif, que la partie à usage de parking n'est pas affectée par le déclassement projeté.

Considérant que le projet de réaménagement de la « Place de la Fontaine », et les nouvelles possibilités d'implantation commerciale en centre bourg contribueront à redynamiser et développer le commerce local, ce qui est un des objectifs du contrat « Petite ville de demain ».

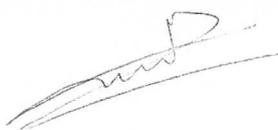
Considérant que le projet n'est pas de même nature que celui de la halle couverte, que le bâti du centre historique n'est pas à même de proposer des locaux de dimension suffisante.

Considérant que le projet contribuera à une densification du bâti, dont il conviendra d'apprécier avec attention l'insertion dans le paysage urbain du centre, au moment de l'élaboration du programme et du projet.

Je donne un avis favorable au déclassement du domaine public d'une surface de 475 m2 de la « Place de la Fontaine », tel que définie au dossier.

Je recommande que soit explicitement rappelé lors du déclassement, et lors de la vente du terrain les contraintes entourant le projet de construction relative à sa hauteur (hauteur au faîtage à préciser pour le bâtiment R+1), surface d'emprise au sol (de 250 m2), préservation des arbres en bonne santé et notamment de l'arbre situé au sud-est de la place.

Monistrol sur Loire, le 12 mai 2023 : Yves Chavent commissaire-enquêteur



Cabinet AURA-GE
Société de Géomètres-Experts
N° d'inscription : 2020C30004



60 Rue des Forges - 42100 SAINT-ETIENNE
T 07 67 90 84 55 W www.aura-ge.fr
contact@aura-ge.fr

ECHELLE 1/200

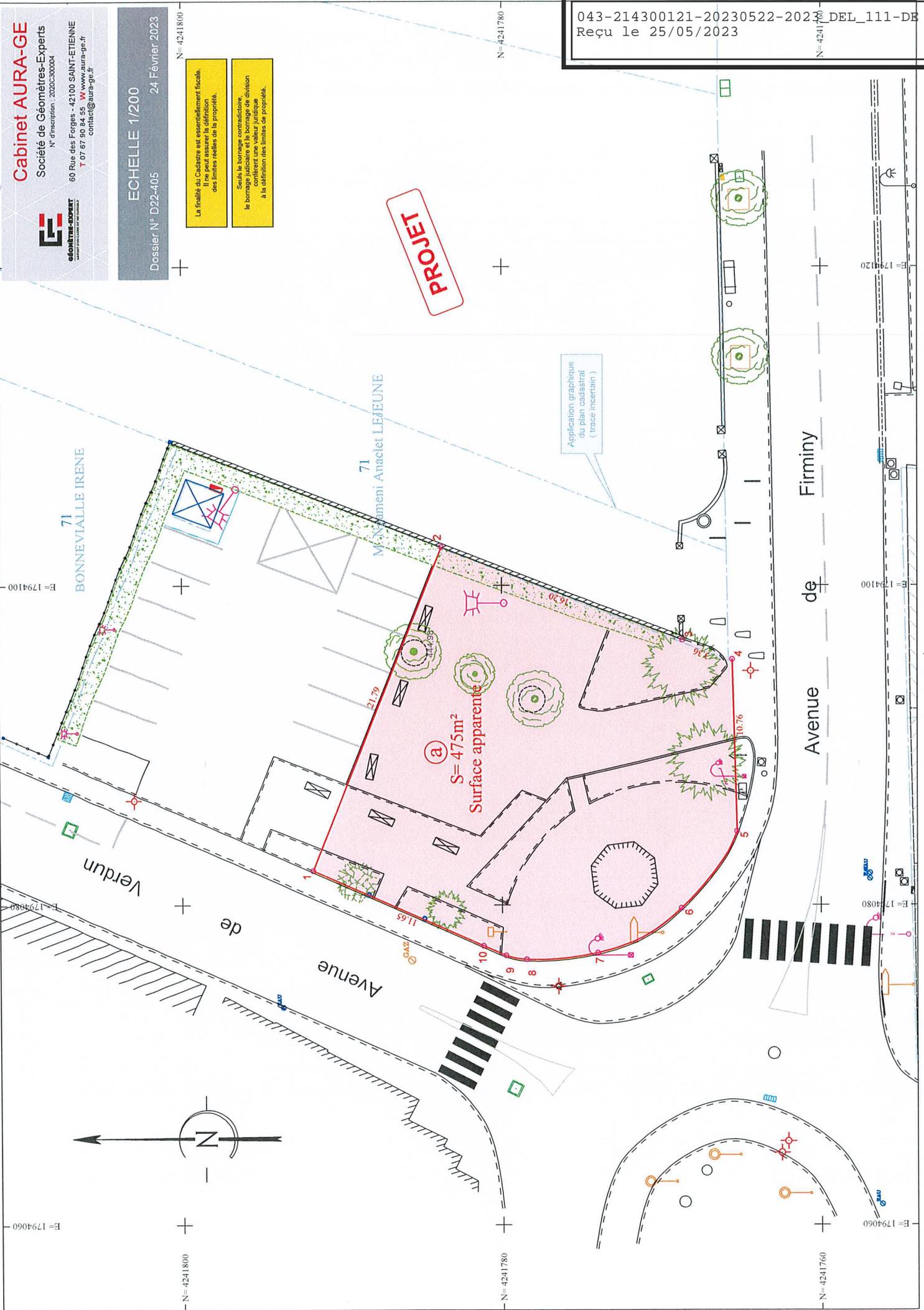
Dossier N° D22-405 24 Février 2023

La finalité du Cadastre est essentiellement fiscale.
Il ne peut assurer la détermination
des limites réelles de la propriété.

Seuls le bornage contradictoire,
le bornage judiciaire et le bornage de division
confèrent une valeur juridique
à la détermination des limites de propriétés.

PROJET

043-214300121-20230522-2023 DEL_111-DE
Reçu le 25/05/2023

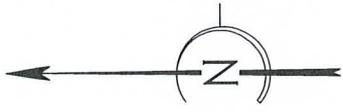


71 BONNEVILLE IRENE

71 Monument Anaclet LEBEUNE

(a)
S= 475m²
Surface apparente

Application graphique
du plan cadastral
(trace incertain)



E= 1794100

E= 1794080

E= 1794060

N= 4241800

N= 4241780

N= 4241760

N= 4241700

E= 1794120

E= 1794100

E= 1794080

E= 1794060